

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le treize du mois de novembre à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le sept novembre deux mille quatorze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,
M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. JULIE, M. BOUMEDJANE,
Mme CERRIGONE, M. AMRANE, M. KAMATE, Mme LEMARCHAND,
Mme PEPE, Mme COMAYRAS, M. DRINE, Mme VIOLET, Mme
HERSEMEULE, Mme KHALI, M. HITACHE, Adjoints au Maire,
M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO,
M. VILTART, Mme BOUR, Mme ROUSIERE, Mme GOURSONNET (à partir de
19h05), M. MUSQUET, Mme GONCALVES, M. VAZ, Mme HAMIDI,
M. CARRE, Mme SURENDIRAN, M. RAMOS, Mme BUFFET, M. BRAMY,
M. SOUBEN, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT, Mme TANSERI,
M. GAY (à partir de 19h10), Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mme CAN, Conseillère Municipale, procuration à M. AMRANE,
Mme SEGURA, Conseillère Municipale, procuration à Mme CERRIGONE,
M. GAY, Conseiller municipal, procuration à M. BRAMY (jusqu'à 19h10),
Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme BUFFET,
Mme MEKDEM, Conseillère Municipale, procuration à M. MIGNOT.

ASSISTAIT A LA SEANCE : Mme GUENOT Emmanuelle, Directrice Générale Adjointe des Services.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. RUBIO, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs, je propose que nous ouvrons ce dixième Conseil municipal de l'année 2014.

(M. le Maire énonce la liste des procurations.)

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; M. Emile RUBIO ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
250	15.07.14	Renouvellement du bail n° 2005RAB15 concernant les locaux du 37 avenue de la République au Blanc-Mesnil, occupé par le Ministère des Finances Publiques.
262	02.09.14	Annulation de la décision n°231 du 3 juillet 2014 relative au marché passé en procédure adaptée pour l'organisation de foires à la brocante.
263	08.09.14	Marché passé selon la procédure adaptée pour la fourniture et pose de menuiseries en aluminium coloris blanc dans les bâtiments communaux et scolaires, année 2014.
264	08.09.14	Revalorisation de la participation pour le financement à l'assainissement collectif.
265	08.09.14	Revalorisation des frais de branchement à l'égout- Année 2014.
266	16.09.14	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un pavillon sis, 16 avenue Danielle Casanova.

267	17.09.14	Convention d'organisation de la foire à la brocante du 11 octobre 2014.
268	18.09.14	Convention de partenariat entre la Ville et le PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France) pour les "ateliers bien chez soi".
269	23.09.14	Revalorisation de la redevance des logements attribués aux professeurs des écoles et autres fonctionnaires.
270	24.09.14	Marché passé en procédure adaptée pour la tonte et divers entretiens du Parc Urbain - Année 2014.
271	24.09.14	Convention et contrat de cession de spectacle avec l'association Lutherie Urbaine / Le LULL.
313	01.10.14	Conventions de mise à disposition de logements à titre précaire et révocable.
314	03.10.14	Marché passé selon la procédure adaptée pour la fourniture de mobilier urbain - Année 2014.
315	03.10.14	Marché passé selon la procédure adaptée pour l'entretien du bassin d'orage au square Stalingrad et des pompes de relevage des équipements communaux.
316	06.10.14	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement dans le groupe scolaire Jean Macé.
317	13.10.14	Contrat de réalisation de prestation artistique avec Madame Sandrine DUMARAIS.
318	15.10.14	Contrat de prêt avec la brasserie "Le grand café".
319	15.10.14	Contrat de prêt avec le syndicat des copropriétaires "La Galerie des ailes".

320	15.10.14	Contrat de cession de spectacle avec LE SOURIRE DU CHAT.
321	15.10.14	Contrat de cession de spectacle avec l'association LE FIL DE SOIE.
322	15.10.14	Contrat de cession de spectacle avec l'association NO MAD.
323	15.10.14	Contrat de cession de spectacle avec l'association GONZO COLLECTIF PRODUCTION.
324	15.10.14	Contrat de cession de spectacle avec la société PLAS & PARTENAIRES.
325	15.10.14	Contrat de cession de spectacle avec l'association ARPEJ.
326	17.10.14	Marché à procédure adaptée concernant l'achat de colis de Noël pour les retraités de la Ville du Blanc-Mesnil au titre de l'exercice 2014.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des remarques ? Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Regrettant l'incident technique faisant que mon intervention est incomplète dans le procès-verbal, espérant que cette fois-ci la technique suive, je vais redonner lecture de mon intervention à partir du paragraphe tronqué :

« Le nouveau bulletin d'information municipale vient de s'accroître en taille et en nombre de pages. Un numéro ancienne formule pesait 57 g, le nouveau pèse 90 g ; ce qui génère 825 kg de déchets par publication, soit 19,8 tonnes par an ».

(Réactions dans la salle)

Je ne trouve pas cela très drôle.

« Il ne faudra pas s'étonner de l'augmentation des taux d'imposition du SEAPFA. Au-delà du déchet, sa fabrication nécessite plus de ressources : papier, encre, espace de stockage, ce qui accroît de manière très importante l'empreinte écologique. Je passe sous silence le coût économique, que chacun imagine aisément.

J'ai eu l'occasion de dire à de nombreuses reprises que la pensée durable s'apprend, qu'elle n'est pas innée. Les initiateurs de cette modification n'ont assurément pas pensé durable ».

Ceci est le premier point.

La deuxième conséquence de l'incident technique est de ne pouvoir différencier dans le vœu concernant le triangle de Gonesse ma proposition originelle et les amendements apportés par M. le Maire. J'informe notre assemblée qui aura à cœur, je n'en doute pas, de rétablir la vérité auprès de nos concitoyennes et concitoyens, qu'il s'agit d'un vœu individuel qui n'a jamais été corédigé avec qui que ce soit, y compris les conseillers d'opposition. Or, dans le journal d'information municipal, il n'est jamais précisé qui a présenté le texte ; pire, on dit aux Blanc-Mesnilois il s'agit d'une corédaction, et ce par deux fois, aux pages 16 et 20. Donner la même information deux fois permet d'augmenter la chance qu'elle soit lue par ceux qui lisent en diagonal. J'ai sollicité un rectificatif auprès du directeur de Cabinet qui n'a pas donné suite, dont acte.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Une remarque rapide, car il est vrai que ce jour-là nous avons eu un problème de sono. Cela étant, juste avant ce problème de sono, Fabien GAY (et je parle en son nom car il n'est pas là ce soir) avait quand même fait la remarque, et on aimerait qu'elle soit stipulée.

Nous n'allons pas approuver ce procès-verbal aujourd'hui. Il s'interrogeait sur l'absence du vœu sur la Palestine sur les tables. Cela ne figure pas alors que la sono fonctionnait à ce moment-là. Je voulais faire cette remarque, sans plus, mais il me semble normal que lorsqu'un Conseiller municipal s'exprime, quel que soit le sujet, ses propos soient transcrits, alors que là il n'y avait pas d'interruption de micro.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On retranscrira et on donnera par la même occasion ma réponse qui était assez détaillée, vous en conviendrez.

Mme DELMAS, quand on rédige à quatre mains, c'est une corédaction, même si c'est une partie (on parle français), je ne vois pas où l'on a amendé ce texte. Tout le monde était d'accord pour le voter. C'était effectivement un vœu, c'est vous qui l'avez proposé, mais il n'y a pas lieu de polémiquer. Franchement, il n'y avait pas de mauvaises intentions, ni de part, ni d'autre. Où est le sujet ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Il n'y a pas de polémique, c'est juste une précision.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une remarque, d'accord !

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 25 septembre 2014.

Avant de passer à l'ordre du jour, j'apprécierais que nous fassions une minute de silence en hommage à un de nos employés communaux, qui est décédé récemment.

(L'ensemble de l'assemblée respecte une minute de silence).

I. PRECISIONS PORTANT SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – 2014/2020
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quelques remarques avaient été faites, nous avons intégré l'une d'entre elles qui concernait le règlement intérieur, relative au bulletin d'information générale ; je tiens à préciser que nous allons évidemment noter ces précisions. Le règlement intérieur que nous avons proposé était un copier-coller du règlement de l'Association des maires d'Île-de-France (AMIF), mais le Préfet a souhaité que nous précisions un point, en sachant que de toute façon dès le départ nous avons laissé l'Opposition municipale s'exprimer dans les colonnes à l'identique de ce qui se passait lors du précédent mandat. Donc, cette question n'est pas en cause. Simplement, je pense qu'il faut formaliser les choses, ce que nous vous proposons de faire.

M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

M. le Maire, je vous ai envoyé un courrier le 30 juillet. J'ai envoyé un courrier au Préfet, un courrier au Tribunal administratif. Vous ne m'avez toujours pas répondu, donc je voudrais savoir quand j'aurai une réponse ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons répondu, M. SOUBEN, je suis surpris que vous n'ayez pas la réponse. On vous a répondu ainsi qu'à Mme DELMAS. Si je me souviens bien, c'était un courrier identique.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je n'ai pas reçu de courrier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il est parti, M. SOUBEN.

(Mouvement dans la salle)

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Comment fait-on ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Attendez qu'il arrive, on peut vous faire une copie dès demain, mais le courrier est parti, et ce n'est pas hier. Peut-être n'habitez-vous plus à la même adresse !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

M. le Maire, cela fait 59 ans que j'habite à la même adresse, c'est la maison de ma grand-mère.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas sûr !

(Réactions dans la salle).

Donc, nous vous donnerons la copie demain. Nous vous avons répondu d'une manière tout à fait convenable, conformément au règlement. D'ailleurs, la réponse qui vous a été apportée est que l'on appliquerait les mêmes règles que vous aviez appliquées à notre égard lors du précédent mandat, tout simplement. Nous n'avons rien changé.

(Mouvement dans la salle).

Allez-y, Madame, il faut qu'on avance

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Il faut peut-être avancer, mais j'ai travaillé sur le sujet et j'aimerais pouvoir m'exprimer.

Ce mémoire que vous intitulez « précisions portant sur le règlement intérieur du Conseil municipal » est en fait un mémoire de révision du règlement intérieur. J'avais ici même signalé lors de la présentation du règlement intérieur que la proposition qui était soumise au vote était entachée de plusieurs irrégularités, vous tentez d'en rectifier une aujourd'hui.

Le mémoire précise que « dans le contrôle de la légalité, M. le Préfet avait notamment relevé l'article 34 ». J'informe notre assemblée que M. le Préfet a également relevé l'article 7 et l'article 18. Par courrier en date du 4 novembre, je vous ai écrit, M. le Maire, que je me tenais à votre disposition pour copréparer la nouvelle version du règlement intérieur. Je n'ai pas été contactée.

Venons-en au contenu de cette nouvelle rédaction de l'article 34. Il est mentionné les modalités concernant le bulletin d'information municipale, Le Blanc-Mesnilois, et il est précisé qu'il y aura une tribune par mois. Or, c'est bien à chaque publication de chaque bulletin d'informations générales qu'un espace doit être réservé. La jurisprudence précise que l'article 21.27.1 s'applique également à d'éventuelles publications d'ordre ponctuel. Donc, l'article 34 est d'ores et déjà illégal.

La nouvelle rédaction de l'article 34 parle d'un espace d'expression de l'opposition municipale. Faut-il entendre qu'il n'y aura plus d'expression de la majorité municipale sous la forme de tribune ?

La phrase suivante : « *Les intéressés seront informés de l'espace qui leur sera alloué.* » Cette phrase est imprécise puisque c'est le règlement intérieur qui doit fixer les modalités.

Un peu de technique : chacune des deux tribunes précédentes faisait deux mille signes. Il est proposé une répartition à parts égales entre les élus n'appartenant pas à la majorité municipale dans la configuration actuelle, car nul ne sait ce que l'avenir nous réserve. Avec une répartition égale, cela ferait 181 caractères, soit à peu de choses près un Tweet. Or, quel que soit le mode de détermination retenu, il faut que l'espace soit suffisant afin de permettre, je cite, « *d'exprimer un point de vue argumenté.* » En ce qui concerne le site Internet, je m'interroge sur le caractère éventuellement abusif de la restriction.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Madame, le règlement est le même pour tout le monde. Vous êtes en train de nous expliquer qu'il faut absolument vous donner la parole. Or, pour avoir la parole, il faut composer un groupe et un groupe, c'est trois conseillers municipaux. Donc, vous n'aurez la parole que si vous la demandez à votre président de groupe qui, à ma connaissance, est M. MIGNOT. Arrangez-vous entre vous, cela n'est pas de notre ressort.

Vous aurez beau nous envoyer des dizaines de lettres, encore une fois, je ne fais qu'appliquer les termes que vous nous avez appliqués lorsque nous étions dans l'opposition. Souvenez-vous, lors du précédent mandat, il y avait quatre ou cinq rubriques et je m'exprimais seul au nom de la totalité de l'opposition alors qu'il y avait une opposition déjà diverse. Donc, nous appliquons les mêmes règlements, et vous aurez beau faire tout ce que vous voulez, le règlement est le règlement.

Le Préfet avait relevé deux autres points, vous avez raison, et nous avons eu un échange de courriers où nous nous sommes expliqués sur ce point avec le Préfet, qui a admis nos arguments. Un point concernait l'accès au public. Or, il a été admis au troisième alinéa que le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle et que toute personne peut donc librement assister au Conseil municipal sans avoir à solliciter une autorisation, comme cela a été le cas lors des séances du 15 juillet et du 25 septembre, postérieures à l'entrée en vigueur du règlement intérieur.

En revanche, l'enceinte est réservée aux seuls conseillers municipaux et aux membres de l'administration municipale et n'est donc pas accessible au public. Nous sommes là totalement dans le règlement.

Nous pouvons peut-être avancer, parce que là, franchement, nous sommes en train de pinailler et vous êtes en train de créer de faux problèmes.

(Réactions dans la salle.)

Nous prenons l'intervention de M. SOUBEN et ensuite nous avançons.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Il n'est pas question de pinailler, mais vous dites des choses inexactes. Les conseillers municipaux, y compris individuels, ont le droit à l'expression dans les colonnes de toutes les publications municipales. Le Préfet vous l'a rappelé dans le courrier qu'il vous a envoyé.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pourquoi ne l'avez-vous pas appliqué lors du précédent mandat, M. SOUBEN ? Nous aurions bien aimé, nous aussi à l'époque.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

M. le Maire, si vous n'avez pas demandé à faire respecter vos droits...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. SOUBEN, nous n'allons pas passer la soirée sur le sujet, nous avons bien d'autres choses plus importantes à traiter.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Il n'est pas question de vous laisser faire des choses illégales, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE la nouvelle rédaction de l'article 34 du règlement intérieur pour la période 2014/2020.

2. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JACQUELINE DE ROMILLY

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le Conseil municipal a le droit de désigner un de ses membres. Nous vous proposons la candidature de Brigitte LEMARCHAND.

Y a-t-il une autre candidature ? Non.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons faire comme lors de la première désignation. Il n'y aura pas d'autres candidatures dans le sens où nous ferons comme l'avons fait pour les quatre collèges lors de la première séance des élections aux représentants...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du collège Jacqueline de Romilly au scrutin majoritaire, comme suit :

Votants : 44

Blancs et nuls : 12

Exprimés : 32

Nombre de siège à pourvoir : 1

A obtenu :

- Candidate présentée par la Majorité Municipale : 32 voix
Mme Brigitte LEMARCHAND
- PROCLAME élue Mme Brigitte LEMARCHAND pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Jacqueline de Romilly.

M. Alain RAMOS :

Je viens de noter que douze personnes se sont abstenues, mais je crois que M. AMRANE a une procuration, donc il aurait dû voter aussi deux fois.

3. ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADHERE au régime d'assurance chômage en cotisant au régime Unédic (déclaré et payé auprès de l'URSSAF depuis le 1er janvier 2011) ;
- APPROUVE le contrat avec l'URSSAF pour l'adhésion au régime d'assurance chômage des employeurs publics ;
- AUTORISE M. le Maire à le signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

4. REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL ENSEIGNANT
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un cadre qui est figé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE les taux plafond de rémunération de ces heures supplémentaires qui sont fixés aux montants figurant dans le tableau ci-dessous :

PERSONNELS	TAUX MAXIMUM À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2010
Heure d'enseignement	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	21,61 euros
Professeur des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,28 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	26,71 euros
Heure d'étude surveillée	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	19,45 euros
Professeur des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	21,86 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,04 euros
Heure de surveillance	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,37 euros
Professeur des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,66 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	12,82 euros

Ces taux seront modifiés en fonction des dispositions réglementaires.

- IMPUTE le montant de la dépense sur le budget concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

5. FIXATION DU TAUX HORAIRE CONCERNANT LES VACATIONS POUR UN COURS DE DANSE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de cours de danse dispensés à nos retraités. Y a-t-il des questions sur ce mémoire ?
Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE le taux horaire de vacation pour un cours de danse à 36.75 € brut ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction, et destination correspondantes ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction, et destination correspondantes.

6. PRODUITS IRRECOUVRABLES DE LA VILLE – EXERCICE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEDE à la demande du service des finances publiques et admet pour ce faire les titres concernés en pertes sur créances irrécouvrables, étant observé que l'admission en non-valeur ne met pas fin à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable pour un montant total de 2 765,24 €uros.

7. CREANCES ETEINTES DE LA VILLE – EXERCICE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEDE à la demande du service des finances publiques et admet pour ce faire les dettes concernées en créances éteintes pour un montant total de 10 755,88 €uros étant observé qu'aucune action en recouvrement n'est possible.

Leur irrécouvrabilité s'impose à la collectivité et au comptable.

8. PARTICIPATION DE LA VILLE A LA PRISE EN CHARGE DU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES BACHELIERS « MENTION TRES BIEN »
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons tenu à innover en la matière et les Blanc-Mesnilois qui se sont particulièrement illustrés par l'obtention du Baccalauréat avec la mention très bien, c'est-à-dire plus de 16 de moyenne, en seront récompensés. Cela concerne une quinzaine d'élèves. Nous n'allons pas nous ruiner, mais nous avons lancé un appel d'offres auprès des auto-écoles de la ville. Certaines ont répondu et nous allons faire un forfait.

Il est évident que si le jeune rate quatre fois le permis de conduire, nous ne l'assisterons pas jusqu'au bout, mais nous faisons un forfait à hauteur de 700 € qui permet de dire que nous sommes contents et fiers de la réussite de nos enfants et nous montrons notre satisfaction.

M. HERVE BRAMY :

Sur ce mémoire, évidemment les jeunes Blanc-Mesnilois qui réussissent leur Bac avec une mention très bien seront récompensés d'une aide au permis de conduire. On comprend mal pourquoi ceux qui ont une mention bien et qui ont aussi fait des efforts ne bénéficieraient pas d'une aide également.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Parce que bien, c'est moins bien que très bien. Il y a deux points de moyenne tout de même, c'est important.

M. HERVE BRAMY :

D'accord, mais on pose la question, M. le Maire, on vous fait une proposition. Parce que si l'on ne peut pas émettre d'opinion, vous me le dites, je me tais tout de suite, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas de provocation, allez-y.

M. HERVE BRAMY :

Vous êtes gonflé, M. le Maire. Vous me coupez dans mon intervention et vous dites que c'est moi qui provoque !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez-y, nous vous écoutons.

M. HERVE BRAMY :

C'est pénible, je vous le dis ! Heureusement que j'étais au Conseil général ce matin et qu'au moins on s'écoute.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas de cinéma, allez-y, parlez, nous vous écoutons. Parlez ! (*Interruption du son*). Qu'est-ce que c'est que ce cinéma ? M. BRAMY, pour répondre à votre question et sans provocation.

(*Remous dans la salle.*)

Je rappelle que le public ne doit pas s'exprimer, seuls les élus s'expriment au Conseil municipal.

Il y aurait beaucoup trop de monde à récompenser si l'on récompensait les mentions bien, tout simplement, et cela correspondrait à un budget beaucoup trop important. Nous nous sommes cantonnés aux plus de 16 de moyenne.

M. HERVE BRAMY :

Nous considérons, pour ce qui nous concerne, que les jeunes qui sont méritants, qui n'ont pas réussi forcément leur Bac, mais qui s'engagent dans un parcours professionnel vérifié, assumé, assuré et accompagné par des professionnels, mériteraient eux aussi d'être accompagnés financièrement pour le permis de conduire parce que l'on sait qu'aujourd'hui pour trouver un emploi lorsque l'on fait l'effort d'acquérir une formation professionnelle, le permis de conduire est nécessaire pour trouver un poste. Notamment, nous pensons aux jeunes qui doivent se rendre sur la plateforme aéroportuaire de Roissy où les transports en commun ne fonctionnent pas toujours aux heures où les salariés doivent s'y rendre.

Nous vous posons donc la question de savoir s'il n'y a pas possibilité pour ces jeunes d'être accompagnés financièrement dans l'acquisition du permis de conduire.

M. JAMES JULIE

Pour vous satisfaire et répondre à votre question, nous venons de faire un appel à projets auprès du FSE et de la DIRECCTE qui nous finance 70 000 € pour le permis de conduire pour les 16/26 ans.

Concernant les modalités, vous en saurez plus dans le prochain numéro du Blanc-Mesnilois.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour répondre à M. BRAMY, il faut bien que l'on trouve une limite, et vous l'avez dit vous-même, il faut des critères qui ne prêtent pas le flanc à la critique. Ils ont le Bac mention très bien, c'est 16 de moyenne, c'est indiscutable, c'est comme cela. Il n'y a pas à voir avec les tuteurs, etc., où c'est beaucoup plus difficile.

De toute façon, nous avons fait le choix, que j'assume, de récompenser l'excellence. Nous souhaitons tirer nos enfants vers le haut.

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN, c'est un vrai sujet. La première question qui était posée sur cette question du permis de conduire concernait effectivement les jeunes qui sont dans un parcours avéré d'insertion, et notamment les jeunes qui fréquentent la Mission locale. C'est intéressant de poursuivre cette discussion au Conseil, nous allons voter ce mémoire, mais il est encore insuffisant, si je puis dire, mais n'y voyez pas un côté polémique. Je pense que la question de la Mission locale est une question qui est posée ; la question des CAP est aussi une question qui est posée. J'entends bien votre argumentation sur l'excellence, je ne la partage pas, mais je l'entends. Cela étant, un jeune qui a son CAP est aussi un jeune qui a été, dans sa filière, quelqu'un qui peut aussi être à valoriser.

Je ne dis pas qu'il faut trancher cela aujourd'hui, je dis simplement que ce mémoire appelle une réflexion sur ces sujets afin d'éviter tout phénomène qui pourrait justement apparaître élitiste.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous êtes plein d'idées, mais pourquoi ne les avez-vous pas appliquées lors du précédent mandat ? Premier point.

(Applaudissements.)

Deuxième point : M. MIGNOT, vous nous avez laissé pratiquement 90 millions de dettes, selon l'audit qui vient de rentrer. Nous ne pouvons pas payer le permis de conduire à la totalité des enfants de la ville. Nous faisons des choix et nous avons fait le choix de récompenser les mentions très bien. Après, le jour où nous pourrions faire plus, nous essayerons de faire plus.

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN, ce n'est pas ce que je demande, où alors, vous êtes un homme pressé. La ville ne se construit pas en un jour, elle ne se construit pas en six ans. Vous pouvez toujours me dire : pourquoi n'avez-vous pas fait cela il y a six ans ? Mais je crois qu'il va falloir que nous passions à un autre sujet : qu'allez-vous faire, vous ? Et la question ne se pose pas dans ces termes.

Il serait assez agréable que l'on puisse parler tranquillement ; le Maire l'a rappelé tout à l'heure, le public n'a pas à intervenir durant les séances du Conseil.

(Remous dans la salle.)

Si nous pouvions parler sereinement, ce serait assez intéressant, s'il vous plaît.

J'en profite pour dire, puisque vous avez évoqué tout à l'heure l'accès au public, que lorsque le public arrive des escaliers d'en bas, la salle est pleine et dans le noir, ce n'est pas normal. Je tenais à le signaler.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je signale que ce n'est pas non plus la première fois que cela arrive.

(Applaudissements.)

M. DIDIER MIGNOT :

Cela étant, M. le Maire, je pense que ce mémoire est un mémoire intéressant. Vous pouvez toujours me faire des reproches, mais vous n'allez pas tout faire en six ans dans cette ville.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, mais nous en avons déjà fait beaucoup en six mois. C'est une question de priorité, c'est ce que je veux dire. Nous l'avons fait dans les six premiers mois.

M. DIDIER MIGNOT :

Dans six ans, vous n'avez plus de programme ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, nous aurons plein d'idées, ne vous inquiétez pas !

M. DIDIER MIGNOT :

Donc, ne nous reprochez pas toujours de n'avoir pas fait les choses. La ville évolue...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En attendant, commencer à cocher, il y a pas mal de bâtons à mettre.

M. DIDIER MIGNOT :

... et nos objectifs et nos programmes évoluent également. C'est aussi simple que cela. Cela étant, je pense que c'est intéressant, et je remarque avec satisfaction que M. JULIE évoque les questions de la Mission locale : nous sommes preneurs. À ce jour, seulement deux commissions municipales se sont réunies, mais nous sommes preneurs de la commission de M. JULIE pour travailler ensemble cette question du parcours professionnel et d'insertion d'un certain nombre de jeunes et notamment pour le permis de conduire.

Je le dis, c'est une proposition que je formule, qui n'a rien de polémique. Je suis preneur de ces discussions-là pour discuter de l'avenir de nos jeunes dans cette ville.

MME RAHNA HAMA :

Je voulais signifier que dans le cadre des Missions locales il existe plusieurs dispositifs qui permettent aux jeunes de passer le permis de conduire. Chaque Mission locale a la possibilité de répondre à des appels d'offres. Le Conseil général d'ailleurs, M. BRAMY, permet à certains jeunes qui ont obtenu le code d'accéder aux heures de conduite avec une aide particulière, s'ils remplissent un dossier avec des conditions très précises, j'avoue que c'est d'ailleurs très difficile de l'obtenir. Effectivement, nous sommes au fait de ce qui se déroule dans les Missions locales et nous veillerons à ce que les jeunes puissent s'insérer dans les meilleures conditions dans la ville de Blanc-Mesnil.

M. FABIEN GAY :

Ce que dit M. James JULIE est intéressant, mais je ne veux pas attendre de lire Le Blanc-Mesnilois pour savoir sur quels critères vont être alloués ces 70 000 €. Je pense qu'il faut réunir une commission d'emploi. Je siège à la vôtre, M. JULIE, je serais très honoré d'y participer et que nous débattions ensemble sur quels critères nous allons allouer ces 70 000 €.

Nous avons bien compris que vous souhaitiez récompenser l'excellence. Ce n'est pas notre choix, c'est l'élitisme. C'est amusant parce que dans quelques mémoires, c'est ce que vous dites sur le Forum. J'y vois encore une contradiction forte de votre part.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous vous expliquerons tout cela, vous allez comprendre.

M. JAMES JULIE :

M. GAY, je voudrais vous répondre. Bien sûr, nous vous inviterons à participer.

M. FABIEN GAY :

Je suis élu comme vous et je ne souhaite pas que l'on m'explique, je souhaite que nous co-construissions ensemble. C'est un peu différent.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous allez nous écouter et l'on vous expliquera sur le Forum.

M. JAMES JULIE :

M. GAY, vous ferez bien sûr partie des commissions concernant l'attribution, mais *in fine*, c'est le directeur de la MIRE ainsi que le bureau de la MIRE qui tranchera. Les commissions apporteront leur avis.

Sans vouloir faire de polémique, le Conseil local de jeunesse que vous avez impulsé a plusieurs fois soulevé le problème d'aide au permis de conduire et a trouvé lettre morte, surtout à la fin.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en place de ce dispositif concernant la prise en charge du permis de conduire pour les bacheliers ayant obtenu mention très bien ;

- APPROUVE la participation de la ville à hauteur de 700 € T.T.C. pour chaque signataire ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette gratification ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

9. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC SPIRIT ENTREPRISES POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT AVENUE DESCARTES
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Lorsque vous venez du cimetière et passez le pont de l'autoroute A1, il y a un projet qui d'ailleurs avait été lancé par la majorité précédente et que nous avons retouché sur la forme. Il y aura un centre d'affaires et des logements de belle facture. Nous avons revu les façades, cela nous convient mieux ainsi et là encore nous souhaitons tirer la ville vers le haut.

Je vous propose de voter ce mémoire concernant la convention de servitude du projet Spirit.

M. DIDIER MIGNOT :

Avec un peu moins de logements sociaux, M. MEIGNEN.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avec un peu moins de logements sociaux. C'est une question de rééquilibrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de servitude à intervenir avec SPIRIT ENTREPRISES,
- AUTORISE M. le Maire à la signer.

10. AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES AU COMMISSARIAT DE POLICE
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le commissariat de police a encore trois véhicules mis à la réforme et nous avons décidé de leur mettre à disposition un véhicule qui a 60 000 km, de manière à ce qu'ils puissent aller relever les empreintes lorsqu'il y a des cambriolages, notamment. Nous avons pensé que c'était une bonne idée d'aider notre police nationale à résoudre un certain nombre de questions.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

J'ai cru comprendre que le véhicule était bicarburant. Nous voudrions savoir ce qui est prévu pour le carburant : est-il prévu qu'il roule à l'essence ou au GPL ? Nous souhaiterions plutôt qu'il roule au GPL, autant pour la pollution de notre ville que pour les finances du commissariat de police.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous leur transmettrons, mais ce sera leur choix. C'est eux qui paient l'essence et qui la mettent. Nous mettons simplement le véhicule à disposition.

Qui est pour l'adoption de cette note de synthèse ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n° 3 à intervenir avec le Ministère de l'Intérieur ;
- AUTORISE M. le Maire à le signer.

11. SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. ALAIN RAMOS :

J'ai lu ce mémoire et la manière dont il est présenté me paraît bizarre.

Je lis le tableau et demande simplement une explication :

- Estimation du projet hors taxes : 1 414 000 € ;
- Dotation au développement urbain sollicité : 1 023 174 € ;
- La préfecture dans sa grande générosité nous attribue 97 721 €.

À la fin, je vois : reste à la charge de la ville 293 000 €.

Le problème est la part qui reste à la ville. Il aurait été intéressant de voir les parts qui vont venir en complément de la subvention de l'État. J'ai bien noté que les 293 000 € étaient 18 à 20 % du projet, donc il manque à chaque fois environ 80 %.

Peut-on avoir une explication sur ce tableau, parce qu'il peut prêter à confusion ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez bien lu, mais il y a toujours un reliquat. Nous essayons qu'il soit le plus faible possible. En l'occurrence, une liste de projets avait été transmise dont certains ont été retenus et d'autres pas, et malheureusement il y a toujours un moment où la ville met un peu la main à la poche. Les détails sont à votre disposition, bien évidemment. Que vous dire de plus ?

M. ALAIN RAMOS :

Simplement, par rapport à la présentation, cela peut paraître un peu bizarre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

S'il y a un doute, les chiffres sont à votre disposition, il n'y a aucun souci là-dessus.

(Intervention inaudible hors micro de M. RAMOS.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les projets soumis à la subvention ;
- APPROUVE le plan de financement ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante et toutes pièces afférentes ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

M. le Maire, je reviens – je suis désolé – sur le mémoire dont je vous parlais, le prix du véhicule au commissariat. Dans l'article 5, il est bien dit que le prêteur prendra à sa charge la totalité des frais de carburant, de lubrifiant et d'ingrédients divers. Que ce soit la ville qui paie ou le commissariat, je suis contribuable, cela m'intéresse de payer moins cher les frais de carburant.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On me dit que c'est du GPL, effectivement.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

J'insiste lourdement, mais le véhicule est bicarburation. Va-t-il tourner au GPL ? Quel engagement prend-on là-dessus ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons nous tourner vers le commissariat de police, qui va décider. On ne décide pas à la place du commissariat.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

C'est nous qui payons. Nous pouvons décider tout de même ! Ce qui intéresse le commissariat de police, c'est que le véhicule fonctionne.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Ce véhicule du commissariat n'est que GPL.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je suis désolé, mais nous étions à l'origine de l'achat de ce genre de véhicule et je peux vous dire que ce sont des véhicules bicarburation. Un véhicule simplement GPL n'existe pas. Vous avez des véhicules GNV qui ne sont que GNV, mais celui-là est bicarburation.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Peu importe, que ce soit essence ou GPL puisque de toute façon au CTM nous n'avons que des pompes à essence diesel ou essence, nous n'avons pas le GPL.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

C'est justement mon problème.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Cela n'a jamais existé au CTM. C'est maintenant que vous trouvez que c'est un problème ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Non. Avant, nous avions une carte GPL et les véhicules GPL allaient faire le plein aux stations GPL.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Nous avons les deux actuellement, mais comme le véhicule a été affecté il n'y a pas très longtemps au commissariat, nous verrons après.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je n'ai pas compris. Que veut dire « vous avez les deux » ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. SOUBEN, c'est un peu lourd. Nous verrons avec le commissariat.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

M. le Maire, je pense que s'il y avait des commissions...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. SOUBEN, nous n'allons pas passer la nuit là-dessus. De plus, ce n'est pas de notre ressort.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

S'il y avait des commissions, nous pourrions régler tous ces détails au moment des commissions, mais vous nous avez dit que vous souhaitiez que l'on parle des problèmes en Conseil municipal. Nous posons les questions qui nous tiennent à cœur.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai bien compris que cela vous tenait à cœur. Nous verrons avec le commissariat.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Je ne comprends pas, M. le Maire. Vous avez l'intention de transmettre quelque chose qui est de votre responsabilité puisque le prêteur, c'est vous.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Madame, arrêtez ces polémiques ! Franchement, vous n'en avez pas assez ? Nous avons des sujets autrement plus importants que cela. Nous verrons avec le commissariat.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Ce sont les finances de la ville, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous verrons avec le commissariat.

(Remous dans la salle.)

12. PROPOSITION DE MODIFICATION DE SECTORISATION DU QUARTIER SUD POUR LA RENTREE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas grand-chose n'a bougé, sinon quelques rues sur la partie sud.

Si vous avez des remarques, nous sommes prêts à répondre. Les rues sont mentionnées. Il était question, l'école Decour comptant moins d'élèves par classe, de rééquilibrer en faisant basculer deux ou trois rues dans l'extrême sud vers la scolarisation sur Jacques Decour. C'est un simple ajustement.

Qui est pour l'adoption de cette note de synthèse ?

M. ALAIN BARRÈS :

J'ai quelques remarques à faire. Nous allons voter pour, mais je voudrais avoir tout de même quelques explications.

La commission sectorisation a-t-elle été réunie ? Les enseignants des écoles ont-ils été informés ? Avez-vous vu avec la direction de l'école ? Est-ce passé dans les conseils d'école ? C'est simplement une question que je pose, qui n'est pas polémique du tout.

Nous fonctionnions comme cela et je voulais savoir comment vous fonctionnez puisque vous ne réunissez plus les commissions enseignement, entre autres. D'ailleurs, je vous ferai un petit courrier vous expliquant que vous êtes obligé de les réunir. Cela ne peut pas durer un an !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

M. BARRÈS, avant de donner des leçons, franchement, pendant des années nous n'avons jamais été admis aux commissions, entre autres les sports. Vos remarques sont vraiment déplacées, à mon avis.

M. ALAIN BARRÈS :

Je m'adresse à M. le Maire. Personne ne doit me couper la parole, y compris une adjointe. En plus, pour dire des mensonges.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, ce ne sont pas des mensonges. Terminez et nous allons reprendre.

M. ALAIN BARRÈS :

En ce qui concerne ma commission, elle s'est toujours réunie et l'opposition était toujours invitée. D'ailleurs, elle venait, en général. Je ne veux pas être interrompu, je suis élu. Je ne coupe pas la parole aux autres. Je vous pose une question technique, sans aucune polémique. J'en ai le droit.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons vous répondre que toutes les commissions n'étaient pas dans le cas de la vôtre, et un certain nombre de commissions ne se réunissaient pas non plus. Simplement, laissez-nous le temps de nous organiser. Déjà deux commissions se réunissent, les autres vont se réunir rapidement.

Pour la réponse à la question que vous posiez, évidemment que la commission de sectorisation s'est réunie. Évidemment.

M. ALAIN BARRÈS :

Il faut que l'on arrête, nous ne sommes pas ici dans une cour d'école, M. MEIGNEN. « Vous n'avez pas fait, je ferai ce que vous n'avez pas... », on arrête ! Vous avez gagné les élections, nous avons pris acte que vous avez gagné.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci !

M. ALAIN BARRÈS :

Si vous êtes en face de nous, c'est que vous les avez gagnées, sinon nous serions à votre place. Le problème n'est pas là. Il faut arrêter, nous ne sommes pas dans une cour d'école. Ne nous demandez pas de faire ce que nous n'avons pas fait. Nous faisons notre rôle d'opposition. Vous devez respecter ce qui doit être respecté, et nous respecter.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous vous respectons. Respectez-nous parce qu'il y a quand même quelques propos déplacés, y compris sur certains blogs, d'ailleurs, les juges interviendront. Évidemment qu'il faut aussi accepter la contradiction, M. BARRES, et la contradiction consiste à entendre que certaines des commissions ne se réunissaient pas non plus lors du précédent mandat, et lors de celui d'avant encore moins.

(Intervention inaudible hors micro de M. BARRES.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là, c'est vous qui me coupez la parole.

Les commissions commencent à se réunir. Nous voulons intégrer des personnalités extérieures pour avis, afin d'éclairer un peu le tapis sur certains sujets, nous sommes donc en train de les préparer, de les réunir. C'est en cours, nous avons montré notre bonne volonté puisque par rapport à la dernière fois, deux se sont réunies.

M. ALAIN BARRÈS :

C'est un sujet important, il s'agit de l'école et il s'agit effectivement de la vie des familles, donc je crois que c'est important. Nous avons d'abord procédé à la sectorisation du secteur nord, du secteur centre et nous avons en projet de sectoriser le secteur sud, avec évidemment les aléas démographiques que vous connaissez, que nous connaissons chaque année. Il n'y a pas de souci sur le sujet. C'est une dimension importante.

Il y a effectivement ce que nous recherchons à faire aussi depuis des années, et nous l'avons fait pour le centre et le nord, sur une meilleure adéquation des secteurs maternels et élémentaires, pour les parents, c'est très important. Ce mémoire y concourt, nous nous en réjouissons, c'est très bien, c'est une bonne chose.

Sur la question des commissions, je ne parle pas de la commission municipale, mais de la commission sectorisation qui est celle qui réunissait y compris les représentants de l'Éducation nationale. Parce que c'est un élément important. Il y a l'adéquation entre les secteurs maternels, élémentaires et la vie des familles, mais il y a aussi un autre élément important qui est les structures pédagogiques. C'est-à-dire qu'y compris dans la sectorisation telle qu'on peut la concevoir, nous étions autant que faire se peut vigilants sur le maintien des structures pédagogiques.

Parfois, l'ouverture ou la fermeture d'une classe dans un groupe scolaire (la question était beaucoup plus aiguë dans le nord et le centre de la ville) implique qu'une directrice va perdre sa décharge, etc. Donc, nous étions dans des situations où c'est un élément à croiser avec beaucoup d'autres, qui est à prendre en compte parce qu'on sait bien que lorsqu'une structure pédagogique perd des membres et qu'une école perd des enseignants, il est très compliqué de les retrouver ensuite.

C'était juste ce que je voulais préciser, sans aspect polémique, si ce n'est tout de même que des travaux ont été faits à l'école Decour : trois salles de classe ont été rénovées pour l'aide aux devoirs et il serait bien de savoir précisément à quoi elles sont affectées aujourd'hui.

MME RAHIA HAMA :

Pour répondre aux questions de M. BARRÈS, effectivement le service Enseignement a tenu compte de ce que vous nous aviez laissé, c'est-à-dire que finalement ils m'ont remonté toutes les problématiques liées à la sectorisation et je leur ai dit qu'il fallait retravailler sur cet aspect-là ; ils ont produit ce dossier. Nous avons tenu compte vraiment de ce qui se déroulait sur la ville. Effectivement, nous avons eu de gros soucis parce que nous avons beaucoup manqué de places en maternelle. Il a fallu réagir très vite.

En fait, les choses se font très vite, ce n'est pas que nous souhaitons ne pas solliciter les commissions, c'est qu'il faut agir vite parce qu'il y a les inscriptions, parce que tout va très vite et que tout le monde attend des réponses rapides.

Bien entendu, nous associerons l'Éducation nationale, les personnels concernés, afin qu'il y ait une concertation et que nous puissions travailler en bonne entente, pour que ce que nous proposons soit accepté par tous. Je tiens à vous rassurer sur cet aspect et c'est dans ce sens-là que nous continuerons à travailler, mais sachez néanmoins que nous avons eu beaucoup de mal à placer tous nos petits enfants de maternelle parce qu'il n'y avait aucune anticipation sur les classes supplémentaires. Nous avons eu quelques ouvertures, ce n'était pas suffisant et aujourd'hui, l'évolution démographique ne nous permet plus de satisfaire les entrées dans les petites sections.

Il était important que je vous le dise.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le nouveau découpage des rues des écoles du Sud.

13. PROJET DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS – LE FORUM/SCENE CONVENTIONNEE DE BLANC-MESNIL – ANNEES 2015-2016-2017.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'imagine qu'il y a des questions sur ce mémoire.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Je sais que cela va susciter débat, d'ailleurs c'était l'objet de ce mémoire puisque nous n'étions pas obligés de proposer ce mémoire et la conclusion qui amène à ne pas reconduire la convention.

J'invite déjà chacun à plus de sérénité parce que je sens qu'il y a beaucoup d'électricité dans l'air, il y a beaucoup de tensions. Je pense que c'est mieux d'adopter chacun une posture sereine. On se parle avec respect. Il peut y avoir parfois des débordements, mais je pense que chacun s'entend, s'écoute et échange.

Concernant ce mémoire, M. le Maire, chers collègues, il est question de se prononcer sur la reconduction de la convention-cadre d'objectifs pour le Forum/scène conventionnée sur les trois prochaines années.

Puisque la convention précédente était échue fin 2013, il fallait depuis un certain nombre de mois se positionner, ce que nous n'avons pas fait dès notre arrivée puisque nous avons besoin d'un temps afin de cerner, comprendre, échanger, rencontrer. D'ailleurs, cela a été le cas avec les équipes dirigeantes du Forum ou nos partenaires institutionnels. Afin d'évoquer notre positionnement, je souhaite vous rappeler que plus globalement et depuis notre arrivée aux affaires, nous nous attachons à revisiter, à réactualiser l'offre culturelle globale sur cette ville.

Cela passe par l'emploi de langages plus adaptés auxquels les publics sont plus sensibilisés, ce qui m'amène aujourd'hui à évoquer l'avenir du Forum culturel puisque le Forum culturel n'est pas simplement la seule structure, même si elle a souvent été sacralisée, même si elle a souvent été l'objet de toutes les attentions sur cette ville, et je peux le comprendre puisque c'est une scène conventionnée. Cette scène a été jusqu'à aujourd'hui soutenue financièrement par la ville – et ce n'était pas une petite part, près de 1,8 million € – depuis de très longues années, environ une quinzaine d'années. C'est un véritable choix politique : une offre culturelle qui a globalement une place importante dans la ville, avec des équipes de qualité, des femmes et des hommes motivés, des équipements de bonne facture, même si le Conservatoire mérite mieux.

Après avoir dressé ce tableau et pour en revenir en ce qui nous concerne au Forum qui est l'objet de ce mémoire, je souhaite rappeler un de nos engagements de campagne qui annonçait simplement que nous souhaitions démocratiser, ouvrir la programmation de ce lieu à un plus grand nombre de Blanc-Mesnilois.

Force est de constater que le cadre de la scène conventionnée actuel impose un cadre lié notamment à l'autonomie et la liberté de programmation du directeur du Forum, ce qui dans l'état ne nous permet pas de mettre en œuvre notre orientation culturelle, en tout cas programmatique à cet endroit.

La majorité municipale a la volonté et le souci de remettre au centre de l'échiquier les publics, les Blanc-Mesnilois ; loin notre intention de vouloir opposer la création artistique au public, mais notre choix se porte en priorité en direction des publics. Il n'est bien évidemment pas question d'amputer la création, mais nous allons à l'avenir continuer à la favoriser sous une forme différente.

Nous entendons évidemment les craintes des salariés quant à leur avenir au sein de cette association. Nous entendons également l'attachement de certains Blanc-Mesnilois à cette structure, à certains artistes qui d'ailleurs se sont engagés lors d'un dernier manifeste, mais vous aurez compris, chers collègues, que nous avons d'autres ambitions concernant ce formidable outil : des orientations qui motivent notre vote de ne pas reconduire la convention.

Je pense que cela va faire débat. Si vous voulez débattre et échanger...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si vous le permettez je voudrais, pour le public, donner quelques chiffres.

On nous propose de renouveler cette convention qui nous lie pour trois ans avec une subvention et au directeur de l'établissement, qui est quelqu'un de tout à fait respectable et de compétent, mais dont la vision de ce que doit être la culture au Blanc-Mesnil n'est pas toujours la nôtre et cela, il faut le respecter, personne n'a tort. Simplement, deux visions différentes peuvent s'opposer et sont tout à fait respectables l'une et l'autre.

Si nous renouvelons cette convention, nous nous engageons à hauteur de 1,8 million € environ par an de subvention, plus les frais de fonctionnement du Forum à hauteur de 5 à 600 000 €, c'est-à-dire pratiquement 7,2 millions sur trois ans que nous nous engageons à verser sans avoir la possibilité, si la scène reste conventionnée, d'avoir une quelconque prétention sur le contenu de ce qui va être programmé, puisque le fait que la salle soit conventionnée implique un cahier des charges très contraignant et un type d'œuvre. Nous nous disons : pourquoi réserver à une seule association le Forum puisque là, nous signons un contrat d'exclusivité avec l'association du Forum, si nous renouvelons, et avec son directeur Xavier CROCI ?

Deuxièmement, nous souhaitons une programmation plus variée et d'autre part, nous souhaitons aussi que la culture aille vers la population...

(Réactions dans la salle.)

... à l'image du point fort Brassens que nous avons mis en place pendant quatre jours – je rappelle que le public ne doit pas manifester – qui s'est déroulé dans la rue, dans quelques bars-restaurants de la ville, au Forum également, au Deux Pièces Cuisine, avec des acteurs de tout âge, de toute diversité, et nous nous sommes régalés. Le Forum a été rempli à deux reprises et les gens nous disaient : c'est la première fois que nous sommes allés au Forum. Nous avons le droit aussi de dire que pendant 20 ans, nous avons eu un type de programmation – que nous ne jugeons pas d'ailleurs – qui ne nous convient pas, je ne dis pas qu'il était mal ; nous avons mandat de la population pour faire évoluer les choses et aujourd'hui on ne peut pas nous dire, sous prétexte que vous ne renouvelez pas et que vous ne faites pas le même type de programmation : vous n'avez rien compris, vous n'aimez pas la culture. Ce n'est pas du tout cela, c'est que nous avons envie de faire autrement.

(Mouvements dans la salle.)

Figure dans la convention le fait que les artistes sont au cœur du projet. Nous voulons mettre la population au cœur du projet.

Voilà quelques précisions que je souhaitais vous apporter. Je laisse la parole à M. BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

Dans un aspect tout à fait détendu, mais déterminé, M. le Maire et M. BOUMEDJANE, je vous remercie de vos précisions. Vous nous proposez ce soir de ne pas ratifier la convention scène conventionnée du Forum pour les trois années à venir. Nous ne comprenons pas cette décision. Dans ce « nous », nous voulons associer les 4 200 personnes qui ont signé la pétition qu'un groupe de spectateurs a proposée aux Blanc-Mesnilois, sur papier et sur les réseaux sociaux.

Nous la comprenons d'autant moins que le Forum a accueilli près d'un million de spectateurs en 20 ans, avec un taux de remplissage des salles de 80 % dont 70 % de Blanc-Mesnilois et 25 % d'habitants de la Seine-Saint-Denis.

Qu'est-ce qui vous permet d'écrire dans le mémoire – puisque vous l'avez écrit, M. le Maire – que le Forum ne répond pas aux attentes des habitants de notre ville ? Que faites-vous des lycéens, des collégiens, des habitants des différents quartiers du Blanc-Mesnil en rénovation urbaine ou, par exemple, du collectif Femmes de Tilleuls ? Ce ne sont que des exemples, je pourrais parler de tous les spectacles de fin de saison, mais en tout cas, le collectif Femmes des Tilleuls a monté des spectacles avec des artistes en résidence au Forum qui ont été présentés dans plusieurs pays d'Europe, d'ailleurs. Que faites-vous des 9 000 élèves et autant d'adultes qui ont assisté au concert de la saison Opus, leur permettant d'échanger avec des musiciens et des interprètes de stature internationale ? On ne peut se proclamer défenseur de la réussite scolaire des jeunes du Blanc-Mesnil et de la culture pour tous et se priver d'un tel dispositif qui a fait découvrir à des milliers de Blanc-Mesnilois le patrimoine musical mondial.

Vous avancez l'argument de l'existence d'une clause de caducité en cas de départ de l'actuel directeur du Forum, c'est l'argument central de votre mémoire. C'est ce que vous venez de nous redire. M. le Maire, rien ne vous empêchait de renégocier les termes de cette convention, rien ne vous l'empêche. Je sais que vous ne l'avez pas fait parce que j'étais encore ce matin avec le président du Conseil général qui me l'a confirmé, et vous avez affiché un refus de discuter avec les autres partenaires de la convention malgré leurs relances successives, y compris par courrier – j'en ai des exemplaires.

Cette raison ne peut donc suffire à justifier votre position. En effet, finalement, quelle est la meilleure tactique que celle qui consiste à discréditer celles et ceux qui placent la lutte contre les inégalités au cœur de leur politique en les accusant d'élitisme ? Je reviendrai sur cet aspect.

Nous ne comprenons pas votre décision de se passer de la participation financière de l'État, du département et de la Région, pour un projet artistique qui affiche les résultats que je viens d'énoncer et qui sont reconnus bien au-delà de notre commune. À tel point que nombre d'artistes qui ont travaillé au Forum ont été appelés dans de brefs délais après leur passage au Blanc-Mesnil à diriger des équipements et des théâtres nationaux.

Nous ne comprenons pas ce que Le Blanc-Mesnil peut gagner en se privant de la participation de l'État à hauteur de 350 000 € pour la culture, d'autant que nous avons toujours pour notre part considéré que dans une démocratie moderne l'État ne pouvait se désintéresser du rapport entre la culture et les citoyens. Et nous nous félicitons donc d'avoir obtenu ce soutien artistique et financier lorsque tant d'autres en étaient et en restent privés.

Ceci est tout aussi vrai des soutiens du Conseil général à hauteur de 400 000 € et du Conseil régional pour 480 000 € sur la durée de la convention. Tout cela représente près de 2 millions d'euros sur la durée de la convention dont Le Blanc-Mesnil sera privé à l'avenir.

Permettez-moi de citer Stéphane TROUSSEL, président du Conseil général, dans son communiqué de ce jour relatif à notre séance du Conseil municipal. Je cite : « *Nous risquons de perdre par cette décision de ne pas signer la convention Scène conventionnée, un lieu culturel majeur du territoire qui a pleinement participé à l'histoire culturelle de la Seine-Saint-Denis. La disparition du Forum en tant qu'espace singulier de la création serait un mauvais signe pour toute la culture, bien au-delà de notre département.* » Fin de citation.

Grâce à cette forme originale de conventionnement, nous avons pu permettre à la population l'accès à des productions culturelles du monde entier, aussi diverses que le Hip-Hop avec le festival Calypso, des concerts de variété, du jazz avec le festival Banlieue bleue, de la musique classique avec le grand orchestre Le Siècle, des expositions photographiques et d'art contemporain, tout comme les expositions de l'UABM, des créations théâtrales comme des pièces du patrimoine, ou encore du cirque et de la magie, sans oublier les traditions culinaires dans les repas ouverts à tous, partagés avec les artistes. Tout cela, il faut le répéter, à des tarifs modulés et très accessibles à la richesse de notre population.

En outre, fort de ce soutien financier public et de celui des précédentes équipes municipales, le Forum a été l'un des premiers équipements de Seine-Saint-Denis à mettre en place des actions hors les murs – vous dites : la culture partout ; hors les murs veut dire la même chose – dans les lieux publics, les quartiers, les centres sociaux, à la Bourse du travail, dans les collèges, dans les lycées et sur demande au domicile des Blanc-Mesnilois.

M. BOUMEDJANE, le Maire a déjà répondu qu'il allait consacrer 1,8 million d'euros à la culture, pour le Forum – si j'ai bien compris ce que vous avez dit tout à l'heure.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Permettez-moi de rectifier, vous vous trompez.

J'ai dit que nous nous engagerions, en cas de renouvellement de la convention, à hauteur de 1,8 million plus 600 000 € environ de frais de fonctionnement. Je n'ai pas dit autre chose. J'ai multiplié par trois puisque la convention est de trois années. Je n'ai pas dit que je m'engagerais à hauteur de 1,8 million.

M. HERVE BRAMY :

Il faut que nous débattions parce que vous dites que vous ne fermez pas la porte à une signature de la convention, si j'entends bien.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous proposons de ne pas signer la convention.

M. HERVE BRAMY :

Donc les 1,8... Je n'y comprends rien.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si nous la signions nous nous engagerions, mais nous ne le voulons pas, nous voulons rester libres.

M. HERVE BRAMY :

D'accord, j'ai compris. Donc, je continue, je suis bien dans mon texte.

M. BOUMEDJANE, j'espère avoir l'occasion de participer à une réunion de la commission culture au cours de laquelle vous nous indiquerez le montant que vous comptez attribuer à la culture et au Forum dans notre ville, permettant un projet de même qualité avec le maintien des 23 emplois de la structure.

Nous adressons notre soutien à l'équipe du Forum qui souffre actuellement et, comme nous, ne comprend pas votre proposition de ce soir. Elles et ils sont inquiets pour l'avenir du lieu comme pour leur propre avenir. Il est temps, me semble-t-il, que vous leur apportiez des réponses précises sur leur statut professionnel, très rapidement. Le Forum est une association qui n'existe que par des fonds publics et principalement de la ville, vous l'avez rappelé. Vous comprendrez de ce fait que pour eux, l'attente de l'opinion de la ville quant à leur avenir ne peut plus attendre.

M. le Maire, M. BOUMEDJANE, vous affirmez que la culture est partout et que c'est un moyen pour favoriser le vivre ensemble. Nous sommes heureux de vous l'entendre dire, vous qui par le passé avez toujours voté contre les budgets culture proposés par Robert FREGOSSY, Daniel FEURTET et Didier MIGNOT. Nous voudrions rappeler que nous ne vous avons pas attendu pour valoriser la richesse culturelle de notre population puisqu'aussi bien en 1994 avec l'initiative Mille et un visages de Blanc-Mesnil et en 2000 avec le livre Deux mille regards, nous nous sommes attachés à souligner la diversité culturelle de notre ville. Aujourd'hui, vous pouvez vous prévaloir d'une ville dotée d'équipements – d'ailleurs, nous avons inscrit pour ce qui nous concerne la rénovation du Conservatoire dans notre programme – qui couvrent la très grande partie du champ culturel, et d'un personnel qualifié que nous nous sommes attachés à recruter, malgré les obstacles, dans le cadre du service public et sans pratiquer de discrimination politique.

Nous ne sommes pas naïfs, le vivre ensemble c'est ne pas accepter les inégalités. Nous savons avec Bourdieu, Cloucard et le couple Pinçon-Charlot, combien la violence des riches s'exprime à travers la maîtrise des savoirs. C'est cela qui fonde notre conception d'une politique culturelle municipale : la réduction, voire la fin des inégalités et la place que peut y prendre la gestion d'une collectivité territoriale.

En proposant de mettre fin à la convention pluriannuelle du Forum, sous un discours benoîtement consensuel sur la culture en général, vous proposez de mettre fin à un dispositif que nous avons inscrit dès le début dans cette lutte contre les inégalités et pour l'accès de tous à la maîtrise des connaissances.

Nous ne sommes pas dupes que la culture est l'objet d'un affrontement de classes, nous savons que le patronat ne voit l'action culturelle que comme visant à donner du temps de cerveau disponible à Coca-Cola. Nous sommes, nous, pour une action culturelle qui aide chacune et chacun à construire son libre arbitre et à s'émanciper.

Nous appelons donc les membres de la majorité à bien mesurer la portée de leur décision de ce soir. Le cas échéant, si nous n'étions pas entendus, cela ne nous fera pas abandonner, comme l'écrit aujourd'hui même Didier MIGNOT dans une tribune parue dans la presse : « *Le combat pour le droit à la culture constitutif de la lutte pour le progrès des peuples.* »

(Applaudissements.)

M. KARIM BOUMEDJANE :

Merci, M. BRAMY.

Je voulais revenir sur quelques points de votre intervention.

Effectivement, la scène conventionnée, le Forum, est un choix. C'est un choix politique de votre part. Vous l'avez soutenu, vous l'avez accompagné, bien sûr je ne jette pas la pierre sur votre choix, c'était le vôtre.

Je ne jette pas la pierre sur le travail qui a été effectué par les équipes du Forum, son directeur, je suis très mal placé pour pouvoir juger, mais je pense que dans le cadre de la scène conventionnée, nous n'avons jamais critiqué le travail des équipes du Forum.

Quand on dit que le Forum ne répond pas aux attentes des Blanc-Mesnilois, excusez-moi, M. BRAMY, mais vous êtes tout autant que moi Blanc-Mesnilois, je les rencontre, nous les rencontrons, manifestement, beaucoup ne savent pas que le Forum est un théâtre et je vous invite d'ailleurs à faire votre petite enquête. Je pense qu'il y a un déficit de notoriété, de communication. C'est contradictoire par rapport à ce que cela peut représenter. Je ne veux pas polémiquer, M. BRAMY, mais quand vous me dites que chacun s'y retrouve avec le Forum, je vous dis non. Une partie des Blanc-Mesnilois s'y retrouve, mais je pense qu'une plus grande partie qui ne s'y retrouve pas.

Concernant tout le travail en lien avec les scolaires, les associations, bien évidemment demain, en 2015, nous n'arrêterons pas les échanges et les partenariats en direction des Blanc-Mesnilois et notamment les plus jeunes et les scolaires. Ce sera d'ailleurs l'objet de différentes commissions cultures qui vont se mettre en place – je vous entends M. BRAMY, et vous avez raison : elles vont venir, il faut être patient – en tout cas, ce sera des espaces d'échanges où nous allons pouvoir nous projeter et en tout cas échanger sur l'avenir de l'offre culturelle sur la ville et à l'endroit du Forum culturel. Laissez-nous le crédit de cette ambition de mettre en œuvre une autre vision, une autre orientation, que ce soit globalement, je l'ai répété, sur cette ville et en particulier au Forum.

Vous avez aussi soulevé la fréquentation du Conservatoire, la saison Opus. J'ai rencontré les équipes du Conservatoire. Manifestement, ces dernières années, le partenariat entre le Conservatoire et le Forum a diminué, a régressé. Je vous invite à rencontrer les équipes. Bien évidemment, cette saison Opus permettait une programmation, mais cela a régressé. Nous en reparlerons.

Ensuite, vous évoquez le fait que de nombreux artistes sont passés par la salle du Forum et sont devenus aujourd'hui de grands dirigeants de scènes nationales, de scènes conventionnées : Olivier PY du Festival d'Avignon. Oui, et alors ? Après avoir dit cela, que dit-on ? Est-ce que nous, au Blanc-Mesnil, nous devons nous gargariser du fait qu'aujourd'hui Tel ou Untel dirige une scène nationale ? Non ! C'est très bien pour eux, mais les Blanc-Mesnilois, ce qui leur importe avant tout, c'est de s'y retrouver avec cet outil et non pas la destinée de tel ou tel artiste. Comme le disait M. le Maire, nous souhaitons remettre au centre de l'échiquier les publics et non plus regarder en chien de faïence les artistes. Il y a les artistes, mais il n'y a pas que les artistes. Il y a les artistes et les publics. Je respecte les artistes, il y a de la place pour les publics et il y a une place pour les artistes et au Blanc-Mesnil, le choix était de soutenir la création artistique. Aujourd'hui, nous avons une autre vision, nous allons soutenir la création autrement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je voudrais ajouter quelque chose de simple. On connaît bien les techniques qui consistent à dire : attention, il va fermer le Forum. Nous n'allons pas le fermer, mais nous allons l'ouvrir. Les Blanc-mesnilois n'y vont pas ! Nous allons ouvrir le Forum, nous n'allons pas le fermer ! Vous nous dites qu'il y a 75 % de Blanc-Mesnilois — d'ailleurs, je ne sais pas où vous avez trouvé vos chiffres – qui vont au Forum. Vous plaisantez ! Si vous enlevez les enfants des écoles qui sont contraints d'y aller parce que les enseignants les emmènent, vous n'avez plus grand-monde qui y va spontanément.

Vous allez expliquer, parce que c'est assez difficile à comprendre, aux Blanc-Mesnilois qui gagnent 1 500 € par mois qu'ils doivent payer la création de groupes qui sont en résidence et qui vont performer à Avignon après s'être entraînés chez nous alors que les Blanc-Mesnilois qui paient sur leurs impôts ne verront même pas ce spectacle, n'auront pas envie d'y aller ! On marche sur la tête !

(Applaudissements.)

Il faut être raisonnable un peu !

M. HERVE BRAMY :

C'est une honte !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas une honte, c'est une évidence.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est une honte de dire cela, c'est une honte ! J'ai honte pour cette ville !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui parlait de ne pas couper la parole ? Ce n'est pas une honte, c'est une évidence. Restez calme, M. MIGNOT, restez calme, nous avons le droit de ne pas être d'accord avec vous. Qui paie l'impôt ?

(Réactions dans la salle.)

J'ai reçu des protestations de gens qui habitent Malakoff, Paris 5^{ème}, Paris 6^{ème}, mais qu'ils viennent payer l'impôt chez nous ! Ils nous disent : c'est dommage, le Forum va disparaître. Déjà, nous n'avons pas dit qu'il allait disparaître, nous avons dit au contraire qu'on allait l'ouvrir, mais que des gens qui habitent ailleurs me disent : cela aurait pu durer plus longtemps, vous auriez pu payer un peu plus longtemps, nous, nous venons voir et cela nous plaît, je dis : qu'ils viennent payer l'impôt au Blanc-Mesnil.

Vous ne me prenez pas sur ce sujet-là. Nous allons faire les choses différemment. Chacun aura sa place pour parler, chacun son tour, Mme BUFFET. Le choix de ne pas reconduire cette convention, ce partenariat, est le choix de la liberté parce qu'adossé à cette convention il y a des contraintes quant à la programmation et je veux être libre de la programmation.

Alors j'entends dire : « Il va nous mettre Nabila ! ». Mais attendez, déjà elle n'est plus disponible – il n'y a qu'à suivre l'actualité. Non, ce n'est pas la culture, mais c'est pourtant ce que j'ai entendu de vos militants, M. MIGNOT, et je l'ai vu sur Internet : « Il va nous mettre Nabila au Forum ! ». Évidemment que non ! On peut faire un autre choix et pour autant avoir un objectif d'excellence. C'est ce que nous avons montré avec Brassens, nous sommes en train de nouer des partenariats avec un orchestre de très bonne réputation ; le concert du Nouvel An, puisque c'était un sujet d'inquiétude, aura lieu, il sera de très bonne qualité et nous allons assurer une programmation qui conviendra à une majorité de Blanc-Mesnilois. Non seulement je fais ce choix de la liberté, mais ma position est justifiée tout simplement, ne vous en déplaise, par le suffrage universel et pour moi, cela compte.

(Interruption du son.)

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

Merci, M. le Maire. Le choix du conventionnement n'est pas un choix local, c'est une politique de l'État français depuis des décennies, quel que soit le gouvernement, et la majorité d'un engagement de l'État auprès des scènes afin que partout les populations, quel que soit le lieu où elles habitent, puissent avoir accès à la création, justement, à la culture, que ce soit au niveau du théâtre, de la musique, tous les arts.

Le système de conventionnement a été l'instrument, l'outil de l'État afin de faire en sorte qu'il y ait un développement des pratiques culturelles et que la France soit au top niveau en matière de création. C'est cela, le conventionnement. Toutes les villes qui se sont saisies de cette possibilité ont contribué à cet essor de la création dans notre pays. C'est un outil formidable pour la culture.

Le conventionnement est aussi l'obligation pour l'État de s'engager auprès des collectivités. Le conventionnement permet un financement croisé : la mairie, le Conseil général, la Région et le ministère. Vous allez perdre ce financement croisé, la ville va le perdre. Vous parlez des impôts, mais la ville va perdre des subventions qui étaient versées à travers ce conventionnement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'impôt aussi, Madame.

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

Deuxième remarque : vous parlez de mettre au cœur la population, avant les artistes. Mais il n'y a pas de spectacle sans les artistes, il n'y a pas de spectacle s'il n'y a pas à un moment donné aide à la création. Vous ne pouvez pas dire : c'est la population au cœur. Il ne peut pas y avoir une population qui va au spectacle si l'on ne met pas les artistes au cœur. Et c'est cela le système de la mise en résidence, de l'aide à la création qui passe par le conventionnement.

Ensuite, votre démonstration sur l'excellence, je n'y comprends plus rien. Tout à l'heure, vous allez nous expliquer, et je vous suivrai, qu'au niveau sportif on doit aider l'excellence afin de justement permettre à l'image de la ville de s'améliorer. J'ai entendu tout cela à la commission sur le sport et lorsque ce sont des hommes et des femmes de culture qui grandissent ici, qui font leurs armes ici et qui demain portent ce qu'ils ont conquis au Blanc-Mesnil dans d'autres régions de France, là, ce n'est pas bien. Pour le sport, c'est bien, mais pour la culture ce ne serait pas bien.

J'ai toujours pensé que le sport était un élément de la culture et un élément de l'éducation donc je ne fais pas de différence sur la pratique sportive et la pratique culturelle ; je ne comprends pas ce raisonnement complètement différent entre le sport et la pratique culturelle.

Je soulève un problème : le conventionnement a quelques contraintes sur la programmation, mais attention, il ne faut jamais que la programmation culturelle dépende du politique, il faut que la programmation culturelle dépende des hommes et des femmes de culture et de ceux et celles qui viennent les voir.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mme BUFFET, j'ai l'impression que depuis 20 ans, la programmation dépend du politique au Blanc-Mesnil. D'ailleurs, certains de vos amis au concert Zebda ont dit : « On est chez nous ici ». Et les tracts du Parti communiste distribués disaient : « Nous sommes chez nous, ici ». C'est lamentable, c'est anormal, totalement anormal de voir distribuer devant le Forum, avant le spectacle de Zebda des tracts – je le dis bien – qui disaient : « Nous sommes chez nous ici. » De quel droit ? De quel droit, Mme Buffet ? Vous me parlez des subventions de la DRAC, de l'État, de la Région, mais ce sont aussi nos impôts, comme les impôts locaux que nous payons au Blanc-Mesnil. Donc, attention aux dépenses. Demain, nous ferons une programmation avec une exigence de qualité qui sera différente de ce que vous proposez, mais ce n'est pas pour autant que ce ne sont pas des programmations intelligentes qui font appel à la culture. Ce sera beaucoup plus diversifié, Mme.

Cela fait 20 ans que vous avez la main sur ces programmations, laissez-nous le temps !

M. KARIM BOUMEDJANE :

Je voudrais répondre à Mme BUFFET : il faut considérer le Forum comme un centre de formation. Je n'oppose pas les artistes, la création, au public ; simplement notre vision, notre priorité est de mettre en avant les publics, de parler aux publics. Le choix du Forum qui est d'abonder dans le sens de la création, je le respecte, c'est un choix, mais aujourd'hui force est de constater que nous ne partageons pas la même vision.

Soit l'on doit se satisfaire que le centre de formation du Forum – je me permets ce parallèle, je pense qu'il n'y a aucune caricature, un centre de formation est respectable, M. MIGNOT... Si aujourd'hui, passer au Forum forme de grands artistes ou de grands dirigeants, bien sûr que c'est une très bonne chose, mais c'est un choix et c'est un choix que nous ne partageons pas.

(Remous dans la salle.)

Nous n'opposons pas la qualité de ce qui pouvait être proposé au Forum et ce qui le sera demain. Laissez-nous le crédit d'écrire une nouvelle politique culturelle sur cette ville et à cet endroit. Je comprends que cela puisse peiner M. BRAMY qui a accompagné le projet longtemps, que cela puisse peiner les équipes du Forum – certains, je l'ai dit –, mais laissez-nous cette possibilité d'offrir aux Blanc-mesnilois d'autres choses.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quelle intolérance tout de même ! Vous nous dites : sous prétexte que nous ne sommes pas d'accord avec vous, nécessairement ce ne sera pas bien. Comment dire les choses ?

Dans une démocratie, on a le droit aussi de développer un projet différent du vôtre et ce n'est pas pour cela qu'il ne sera pas bon. Laissez-nous simplement vous montrer. Cela fait 20 ans que vous êtes là, cela fait 20 ans que vous faites des choses et force est de constater que l'on fait payer la création de quelques-uns, encore une fois qui vont performer ailleurs, à Avignon ou je ne sais où ; on fait payer aux Blanc-mesnilois la création de quelques-uns pour des spectacles que les Blanc-mesnilois n'iront même pas voir !

C'est une aberration totale ! Nous ne nous inscrivons pas dans ce projet-là, tout simplement. Comment dire les choses autrement, sans esprit de polémique et avec un souci et une ambition d'être exigeant, bien évidemment ?

M. HERVE BRAMY :

Pour polémiquer sainement : vous nous dites, M. le Maire, que cela a baissé, etc. Nous vous donnons les chiffres qui sont ceux de la comptabilité du Forum. Vous pouvez vérifier le nombre de tickets donnés aux spectateurs qui se sont rendus au spectacle. C'est comme au cinéma, les tickets sont comptabilisés, vous pouvez donc le vérifier, nous pouvons même le faire ensemble si vous le voulez. Très franchement, M. BOUMEDJANE, M. le Maire, à combien de spectacles avez-vous assisté au Forum en deux ans ?

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je fais partie de la majorité des Blanc-Mesnilois qui ne va pas au Forum parce que la programmation ne lui convient pas, mais j'y suis allé deux fois pendant les temps forts Brassens, comme beaucoup d'ailleurs.

(Réaction dans la salle.)

M. HERVE BRAMY :

Ma question n'est pas mesquine, mais vous nous dites que cela a baissé. J'y suis allé régulièrement, je ne suis pas allé à tous les spectacles, et d'ailleurs je vais dans d'autres lieux culturels aussi en Seine-Saint-Denis parce que nous sommes une terre de culture, donc j'en profite au maximum, mais quand je vous pose la question c'est parce que j'ai vérifié de visu.

Je suis allé à Brassens, vous m'avez vu, je suis allé à l'inauguration et je suis allé au spectacle de Marie-Christine Barrault, le samedi soir, la salle n'était pas pleine, c'est le moins que l'on puisse dire. Quand je dis cela, je ne porte pas un jugement de valeur. Ce que je veux dire, c'est qu'effectivement les publics ont rencontré la création au Blanc-Mesnil, contrairement à ce que l'on pense.

Quand j'allais au spectacle, il y avait des choses dont je ne savais pas de quoi elles allaient me parler, il y a des choses qui m'ont plu et d'autres qui ne m'ont pas plu, ce n'est pas le sujet. C'était : qu'est-ce que cela m'apportait au final ? Un public se construit. Je n'ai pas vu une salle de la saison Opus qui n'était pas archicomble.

Personne ne peut dire que cela a diminué. Ce n'est pas cela le sujet qu'il y a eu, il y a eu des problèmes avec les professeurs du Conservatoire qui souhaitaient avoir la possibilité de faire plus de spectacles dans le cadre de la saison Opus.

Il y a eu un débat, nous l'avons tranché, mais il y a toujours eu autant de musique classique présentée aux Blanc-mesnilois avec des salles combles.

Vous dites que les gens qui viennent au Blanc-Mesnil au Forum paient des impôts au Blanc-Mesnil. M. le Maire, les subventions de l'État, du département et la Région, sont des subventions versées par l'impôt de tous les Franciliens, en tout cas de tous ceux qui paient de l'impôt au plan départemental, à la Région et à l'État. Donc, ils ne viennent pas dire : je viens voir où est passé mon...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dont les Blanc-Mesnilois qui paient en plus les impôts locaux pour les 1,8 million de subventions. Ils paient deux fois !

M. HERVE BRAMY :

Oui, mais ils ont des tarifs tout à fait abordables, vous le savez. Puisque vous allez au spectacle à Paris sans doute, comme moi, vous connaissez le prix d'une place de cinéma, d'un concert à 25 €. Ici, le concert était à 5 € avec les plus grands artistes – j'allais dire du monde, pour une part.

Vous dites « le suffrage universel ». Bien sûr, nous le respectons d'ailleurs. Ce n'est pas parce que nous le respectons que nous ne débattons pas. Le suffrage universel, c'est faire vivre aussi la démocratie. Ce n'est pas parce que l'on a l'écharpe que l'on détient tout le pouvoir et toute la créativité de ce qui est bon ou non pour les Blanc-mesnilois.

Je tenais à vous le dire parce que je l'ai sur le cœur depuis un petit moment.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Juste un mot pour répondre à M. BRAMY et je laisse la parole une dernière fois à M. MIGNOT avant le vote.

Nous avons la chance d'être à un quart d'heure de Paris. Nous ne sommes pas dans un désert, des spectacles de ce genre sont donnés à Paris et les gens qui souhaitent les voir peuvent très bien aller à Paris sans que l'on ait au Blanc-Mesnil la nécessité de les faire financer par le portefeuille des Blanc-Mesnilois, dans lequel on cherche de plus en plus loin l'argent aujourd'hui. C'est tout ce que je voulais dire.

M. DIDIER MIGNOT :

Il y a beaucoup de choses à dire. Déjà, un aller-retour à Paris en RER, c'est 9,70 €. Vous ne devez pas prendre souvent le RER, mais cela coûte cher pour aller au spectacle tout de même.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Aussi souvent que vous, et peut-être plus.

M. DIDIER MIGNOT :

Allez-vous me laisser finir, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ne me parlez pas sur ce ton, déjà, et d'autre part, quand vous dites une ânerie, j'ai tout de même le droit de vous répondre ! Je prends le RER B aussi souvent que vous, probablement plus.

M. DIDIER MIGNOT :

Cela étant, je souhaite faire plusieurs remarques. J'entends bien qu'il ne faut pas polémiquer et qu'il faut garder une atmosphère sereine. J'ai tout de même envie de polémiquer ce soir. La décision pour nous est inacceptable et quand quelque chose est inacceptable, on s'insurge contre ce caractère inacceptable d'une décision. Nous ne sommes pas au pays des Bisounours non plus, donc à un moment donné, quand quelque chose ne nous plaît pas, il faut le dire et le dire avec force.

Vous avez dit tout à l'heure que c'étaient deux visions de la culture qui s'opposaient et que la nôtre était considérable, considérée, et que vous n'aviez pas de remarques particulières à faire. Vous n'avez pas toujours dit cela, non seulement pendant la campagne électorale, mais pendant les six ans où j'ai été à votre place, M. MEIGNEN, vous n'avez eu de cesse de critiquer la programmation du Forum culturel du Blanc-Mesnil, vous l'avez écrit dans la tribune du journal municipal en parlant d'élitisme, de spectacles dédiés aux bobos parisiens, etc. Vous l'avez dit et vous l'avez écrit. N'essayez pas de placer les choses sur le même niveau, vous avez été très critique à l'égard de la programmation de notre Forum, et pas simplement parce que soi-disant les Blanc-Mesnilois n'y allaient pas.

Ensuite, vous nous dites que notre projet ne vous convient pas. Nous pouvons l'entendre, je peux comprendre cela. J'aimerais savoir quel est votre projet, à vous.

(Applaudissements.)

Depuis tout à l'heure, nous tournons en rond, vous nous dites que ce ne sera plus comme avant, mais que sera le projet du Forum culturel au Blanc-Mesnil ? Je dis cela parce que c'est important : des équipes et des spectateurs sont dans l'attente, des équipes et un public aujourd'hui s'inquiètent parce qu'effectivement ils ne vous ont jamais vu au Forum culturel du Blanc-Mesnil ces six dernières années.

(Réactions dans la salle.)

La question posée aujourd'hui est que même si vous n'avez pas la conception que nous avons de la culture et de la programmation, peut-être qu'il aurait fallu attendre avant de prendre cette décision. Vous n'étiez pas à un an près pour prendre cette décision et je pense que vous auriez pu constater par vous-même ce qui se passe au Forum aujourd'hui ou ce qui allait se passer au Forum et temporiser, y compris par le biais de la signature de la convention où tout était négociable, sur un certain nombre de choses.

Il y a une perte financière, cela a été dit par Mme BUFFET et également par Hervé BRAMY, je n'y reviens pas. Après, il y a : à quoi sert le Forum ? Pourquoi et pour qui est-il fait ? Je ne peux pas accepter d'entendre aujourd'hui que ce Forum n'était pas fait pour les Blanc-Mesnilois et que quand on gagne 1 500 € par mois, etc.

Savez-vous ce qui figure parmi mes plus beaux souvenirs du Forum, M. MEIGNEN ? Je vais le dire sans aucun caractère péjoratif ; on pense comme cela, dans la considération générale, que ce sont parfois les publics les plus éloignés de la culture et de l'accès à la culture, or c'est grâce à des compagnies en résidence, dans le cadre de démolitions/reconstructions de cités (je pense à Montillet, Casanova, Decour) que des allocataires du RSA sont montés sur scène et ont fait du théâtre. Cela, je pense que c'est une réussite formidable.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qu'est-ce qui vous permet de dire qu'ils ne monteront pas demain ? C'est insupportable !

M. DIDIER MIGNOT :

Dites-nous votre projet !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le projet, nous sommes en train de voter...

M. DIDIER MIGNOT :

Laissez-moi finir. Ils l'ont fait parce qu'accompagnés des compagnies en résidence. Quelles seront les compagnies en résidence programmées en 2015, 2016, 2017 au Blanc-Mesnil ? Nous avons besoin de le savoir.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ils le seront par d'autres personnes et ils y auront accès malgré tout. Avez-vous terminé votre propos ?

M. DIDIER MIGNOT :

Non, je n'ai pas fini.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un peu long et j'aimerais bien répondre avant de passer au vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Je n'ai pas fini. C'est un sujet important, vous en avez convenu vous-même, donc on continue.

Quelle question avez-vous posée à la commission des finances ? Qu'advient-il de la demande de subvention 2015 déposée par l'association, hors conventionnement ?

J'ajoute qu'il y a tout de même un certain caractère d'urgence. Aujourd'hui, vous m'avez répondu en commission des finances : « nous verrons cela après le Conseil municipal. » Le 31 décembre 2014, ces personnels ne savent pas quel est leur avenir. Pourrait-on avoir ce soir une réponse claire sur l'avenir de l'équipe du Forum, et éventuellement de la pérennité de leurs emplois ? Ce n'est tout de même pas un petit sujet pour vingt salariés de l'équipe du Forum, une équipe d'excellents professionnels, fidélisée, qui a capté, qui a su travailler avec le public. Moi aussi, quand je vais au Forum, parfois je ressors du Forum en n'ayant pas forcément apprécié la pièce ou le spectacle de danse que j'ai vu, pas forcément, mais cela me permet d'avoir un sujet de conversation, cela permet de développer son esprit critique.

Je fais un procès d'intention, mais nous sommes bien obligés de parler puisque vous ne nous avez pas exposé votre projet. Si c'est pour nous mettre des choses que l'on voit régulièrement à la télévision et qui sont programmées régulièrement à la radio, cela m'inquiète, je vous le dis. Non pas que ce soit forcément des mauvaises choses, mais si l'on pouvait faire découvrir et ouvrir aux esprits de cette ville des choses qui ne sont pas forcément le bien commun que l'on entend régulièrement sur les ondes et sur les télévisions, ce serait, je crois, une excellente chose.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez essayé pendant 20 ans et n'y êtes pas parvenus.

(Réactions dans la salle.)

M. DIDIER MIGNOT :

Si, nous y sommes parvenus ! J'entends votre discours, mais ce que vous dites n'est pas vrai. Et vous n'avez pas vous-même vérifié cela. Je ne vous ai jamais vu, par exemple, à une ouverture de saison culturelle !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Terminez et arrêtez les procès d'intention. Terminez votre propos, je vais vous répondre, nous allons passer au vote, parce que là, vraiment, ce n'est pas possible de continuer sur ces mensonges.

Laissez-moi simplement une phrase, et après vous terminez.

Quand un gamin se réveille la nuit, il a peur, il croit qu'il y a des fantômes dans sa chambre, ce n'est pas pour autant qu'il y a des fantômes dans sa chambre. Alors, arrêtez de mentir aux gens, arrêtez de dire n'importe quoi, continuez votre propos, mais ce genre de chose, je ne veux plus l'entendre !

(Réactions dans la salle.)

Et assez de procès d'intention.

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN, qu'est-ce que j'ai dit comme mensonge ? Répondez-moi !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Finissez ! Qu'on en finisse ! Vous en voulez vingt ? Nous n'allons pas terminer, nous allons y passer la nuit !

M. DIDIER MIGNOT :

Dites-moi ce que j'ai dit comme mensonge !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Arrêtez !

M. DIDIER MIGNOT :

La question, M. MEIGNEN, c'est qu'avec cette décision, je pense que vous portez atteinte gravement à l'image de cette ville. Ce n'est pas un mensonge, c'est une appréciation. Je pense que le Forum est un outil d'épanouissement humain, M. MEIGNEN, que des dizaines, des milliers d'enfants ont participé à plein de choses avec ce Forum.

(Intervention inaudible.)

Quel est le projet ? Je finis par une question, mais il faut que nous en discutons parce que je trouve qu'aujourd'hui on enterre quelque chose que vous ne connaissiez pas, dont vous ne mesuriez pas l'impact.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Encore un procès d'intention.

M. DIDIER MIGNOT :

On enterre quelque chose sans connaître ce qui va apparaître. Ce serait bien tout de même, avant d'enterrer quelque chose, que l'on sache ce qui va venir.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Puis-je rétablir quelques vérités ?

M. DIDIER MIGNOT :

Dernière question, elle est importante et urgente. Que deviennent les salariés du Forum le 1^{er} janvier 2015, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pêle-mêle, parce que vous avez fait assez long. Vous dites que vous vous insurgez. Je l'entends, mais en bon démocrate vous vous inclinez devant le vote et le suffrage universel, j'imagine. Sommes-nous bien d'accord ? Merci.

Vous dites que cela fait 20 ans, mais M. MIGNOT, êtes-vous capable de comprendre que les spectateurs ont évolué ? Vous n'avez pas devant vous les mêmes spectateurs que vous quand vous avez commencé ces programmations il y a 20 ans. Aujourd'hui, les gens attendent autre chose.

Nous sommes en train de mettre en place la programmation, pour répondre à vos questions. Aujourd'hui, les gens ont envie aussi d'écouter du classique, mais toujours au Forum, peut-être que nous ferons un concert en plein air, tôt ou tard. Ils ont envie aussi parfois d'un concert de jazz, ils ont parfois aussi envie d'un spectacle de théâtre.

(Réactions dans la salle.)

Madame, pas ceux que l'on a vus. Vous me disiez : « On ne vous a jamais vu. » Mais je suis comme la plupart des Blanc-Mesnilois, la programmation ne me convient pas, quand j'ai envie de me distraire, je vais à Paris, mais je n'impose pas mes choix. Je pense qu'il est temps aujourd'hui de faire une programmation qui convienne au plus grand nombre de Blanc-mesnilois, et pas à une élite.

Si le public pouvait se calmer et arrêter d'insulter, ce serait bien, sinon nous allons procéder à l'évacuation. Il est insupportable de se faire insulter par les gens qui sont au fond de la salle. La démocratie mérite que l'on s'écoute, même quand on a des avis divergents, Madame au fond de la salle.

Autre point. Vous dites : « On n'était pas à un an près. » Nous avons laissé huit mois pour regarder. M. MIGNOT, vous l'avez dit souvent, je suis chef d'entreprise, je ne décide pas par idéologie, je regarde. On a prolongé pendant huit mois, au-delà de notre arrivée, d'ailleurs, hors convention... oui, hors convention, la moitié de l'année ; nous sommes les seuls à avoir fait quelque chose hors convention, à avoir subventionné l'association du Forum hors convention, ce que vous n'avez pas fait vous-même. Donc, nous sommes capables demain de signer hors convention aussi pour une programmation. C'est une évidence, mais cela va parfois mieux en le disant.

Concernant la programmation, je vous le disais, nous avons envie de choses totalement différentes, nous avons envie d'écouter... Nous avons écouté les gens, nous savons ce qu'ils ont envie de voir, d'entendre, d'écouter. Je vous l'ai dit ! Il y a des spectacles magnifiques, y compris dans certains théâtres de banlieue. Il m'est arrivé d'aller voir un spectacle tout récemment, d'ailleurs j'ai recommandé à notre nouveau directeur des Affaires culturelles, Tayeb BELMIHOUB, qui a déjà fait ses preuves par ailleurs, de regarder si l'on ne pouvait pas produire ce spectacle devant les Blanc-Mesnilois, parce que ce qui se fait et ce qui réjouit la population ailleurs est bon pour les Blanc-Mesnilois aussi.

Je peux vous dire qu'un mercredi soir, soir de Champions League, c'est tout de même difficile, les 650 places de ce théâtre d'une ville de banlieue proche d'ici étaient complètes. On peut le faire, on peut programmer des choses différentes. Ce n'est pas parce que c'est populaire que ce n'est pas de la culture. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. FABIEN GAY :

Je suis bien entouré ! Je suis dans le chaudron et je pense que je suis le seul conseiller municipal dans cette.... mais cela ne me déplaît pas !

Sincèrement et tranquillement, et pour fois, rassurez-vous, sans esprit polémique. J'ai envie de bien comprendre ce que nous allons voter maintenant. Sincèrement – et je le dis vraiment très clairement – je comprends ce qu'était le Forum avant, et la politique, et vous avez le droit de ne pas être d'accord et de proposer autre chose, je le reconnais tout à fait. J'ai bien écouté M. BOUMEDJANE et vous, M. MEIGNEN, je n'ai toujours pas compris ce que nous allons avoir à partir du 1^{er} janvier qui allait être si révolutionnaire que cela et plaire à un plus grand nombre. Je me méfie toujours de ceux qui disent : je sais ce que veulent les gens. Il y en a plein qui m'expliquent : « je sais ce que pense la majorité ». Je me méfie toujours de cela. Qui ? Quoi ? Comment assembler les gens ? Peu importe, mais méfions-nous.

Il faut bien dire que ce qui était fait au Forum jusqu'à présent a plu. Vous allez me dire : à une partie des Blanc-mesnilois et Blanc-mesniloises.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

À une très faible partie.

M. FABIEN GAY :

Peut-être, mais a plu. On peut le vérifier par des chiffres en taux de fréquentation, après, vous pouvez les contester, mais on peut surtout le voir à partir des 4 200 signatures qui ont été faites par des personnes, non pas du Parti communiste qui sont venues distribuer devant le Forum, mais par des usagers, qu'évidemment le Parti communiste a soutenu, et j'en suis fier. C'est un peu différent, je voulais vous le dire : 4 200 signatures, sur une ville de 52 000 habitants, je pense que cela doit nous interpeller, nous tous, sur les choix que nous allons faire.

J'ai bien entendu : on veut remettre le public au centre. Qu'est-ce que cela veut dire ? Je pose la question sincèrement, cela veut-il dire qu'avant le public n'était pas au centre ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On nous a expliqué que c'étaient les artistes qui étaient au centre, c'est écrit.

M. FABIEN GAY :

Vraiment, cela m'interroge. Sur la méthode, j'ai toujours un peu de mal à tourner la page de quelque chose qui existe et qui marche, sans savoir où nous allons au 1^{er} janvier. Je pense qu'il aurait été bien que la commission culture se réunisse, nous dise : nous n'avons pas envie de renouveler la convention, mais nous vous proposons le projet que nous voulons mettre en place sur les trois prochaines années. Là, nous allons voter contre quelque chose, mais nous ne savons pas où nous allons parce que vous parlez de jazz, de théâtre, de choses comme cela, mais cela y était avant !

Dernière chose. Vous ne répondez pas à M. MIGNOT sur une question essentielle. Il faut bien que l'on pèse ce que l'on va faire. Sans vouloir faire peur, sincèrement... Et vous nous accusez de jouer la peur, franchement nous ne sommes que des petits face à vous, qui êtes notre grand maître sur cette question-là : faire et attiser les peurs, là nous nous inclinons face à vous. Et j'adore quand vous nous donnez des leçons de démocratie.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais continuer, parce qu'il y a matière.

M. FABIEN GAY :

Je prends des notes ! Je me dis, comment fait-il ? C'est extraordinaire !

Sincèrement, que vont devenir les 23 salariés ? On ne peut pas laisser les gens dans le doute. Sans vouloir jouer sur la peur, la question vous est posée deux fois mais vous n'y répondez pas. Que vont-ils devenir ? On va perdre des subventions du Conseil général, du Conseil régional et de l'État. Allez-vous remettre les 1,8 million ? Je pense que l'on a besoin de savoir.

Sur le prix des places : on ne peut pas dire que ce qui a existé jusqu'à présent, on l'a à Paris. À Paris, je vous le dis sincèrement, j'ai du mal. C'est inabordable parce que 25 €, c'est le minimum. C'est 25, 30, 50 €, parfois plus. C'est une vraie question parce que si les prix des places atteignent ce qu'il se fait à Paris, beaucoup de Blanc-Mesnilois et de Blanc-Mesniloises n'auront plus accès au Forum parce qu'ils n'auront plus les moyens.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un dernier mot parce qu'il y a des choses que je ne peux pas entendre. On a bien compris : vous préférez que des gens viennent de l'extérieur et que les prix des places soient payés par les Blanc-Mesnilois, c'est bien cela, c'est ce qu'il se passe actuellement.

M. GAY, vous disiez « sans esprit de polémique ». C'est pourtant ce qu'il se passe. Vous êtes en train de nous dire : vous ne connaissez pas le point de vue des Blanc-Mesnilois. Il se trouve, M. GAY, que vous venez d'arriver au Blanc-Mesnil. Attendez de comprendre un peu la population.

(Réactions dans la salle.)

J'y suis né, mes parents avant moi, et je connais comme ma poche la ville du Blanc-Mesnil. Donc, quand je dis que l'on va changer la programmation, soyez un peu patient, elle va changer et vous verrez qu'il y aura du monde au Forum, mais pas seulement au Forum. Il n'y a pas que le Forum au Blanc-Mesnil pour véhiculer la culture.

Vous êtes en train de nous dire que vous êtes anxieux quant à la programmation, mais on vote aujourd'hui, on choisit aujourd'hui et j'ai choisi qu'il y ait un débat, je n'étais pas obligé – on parlait de démocratie. Aujourd'hui nous allons voter la non-reconduction de cette convention. C'est seulement après que nous verrons. Évidemment que nous avons commencé à préparer la programmation, mais l'association du Forum est en gestion de la programmation et du Forum jusqu'au 31 décembre 2014. Nous aurons un mois et une semaine pour envisager les choses et voir ce que nous allons faire. Les salariés du Forum ont été financés aujourd'hui par les subventions de la ville du Blanc-Mesnil, par les subventions du Conseil général, du Conseil régional et du ministère de la Culture. Voilà les précisions que je voulais apporter.

M. FABIEN GAY :

(Inaudible hors micro.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous le verrons au lendemain de ce vote.

M. FABIEN GAY :

Leur avenir est incertain à partir du 1^{er} janvier, il faut bien l'entendre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ensuite, nous verrons comment nous ferons, mais nous ne sommes pas gestionnaires de fait de cette association du Forum. C'est l'association du Forum qui gère, qui jusqu'à présent a recruté, qui a programmé indépendamment de notre municipalité.

M. DIDIER MIGNOT :

Juridiquement, cela ne passera pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Chaque fois vous êtes débouté, M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas ce que je vous dis, Monsieur, c'est l'article 12.24 du Code du travail.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Encore récemment, vous avez perdu trois procès.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas de cela que je parle, je vous parle de l'article 12.24 du Code du travail. Vous serez obligé de reprendre les salariés à votre charge, *a priori*.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Alors, il n'y a pas d'inquiétude.

M. DIDIER MIGNOT :

Si, il y a des inquiétudes sur le financement. Je souhaite de bonnes fêtes de Noël au personnel du Forum, sans savoir ce qu'ils vont devenir !

M. KARIM BOUMEDJANE :

Je voudrais revenir sur le propos de Mme BUFFET ou M. MIGNOT. Bien évidemment, ce ne sont pas les politiques qui auront en charge la programmation, loin de là, par contre, nous suggérons ; des orientations seront données demain. Parce que cela a été dit : si ce sont les politiques qui font la programmation ! Bien sûr que non. Nous avons tous notre avis, nous aimons ou nous n'aimons pas, mais ce n'est pas notre métier de programmer. Il y a des gens qui savent faire cela très bien, de manière professionnelle, autonome, etc.

Concernant le projet 2015 au sein du Forum, il serait indécent de le voir échangé ce soir. Nous votons la non-reconduction de cette convention. On ne va pas se projeter : on vote non et demain on ferait cela. Non, aujourd'hui, il y a une équipe de salariés au Forum qui continue à évoluer, et ce jusqu'à la fin de l'année probablement puisque la programmation est écrite. Maintenant, ce que nous ferons l'année prochaine, en 2015, fera l'objet de différents espaces d'échanges aux commissions et autres où vous serez associés, bien évidemment – et là, je regarde M. BRAMY.

Concernant le personnel, nous verrons. Ce sont des enjeux importants pour l'avenir de ces salariés, M. GAY, je vous rejoins. Je compatis aussi et je compatis d'ailleurs un peu plus parce qu'il y a une douzaine d'années, j'ai vécu la même chose puisque j'étais salarié du Blanc-Mesnil Sport Judo, une association qui était massivement soutenue financièrement par la collectivité, notamment la mairie ; un peu plus de 17 salariés se sont vus malheureusement, suite à une liquidation judiciaire, prendre la porte. On ne nous a pas demandé notre dû ou ce que nous souhaitions faire après puisque c'était une association autonome, je vous le rappelle, à l'instar de l'association du Forum.

Nous verrons juridiquement, nous verrons avec nos besoins, nous regarderons attentivement les personnels du Forum. Nous ne sommes pas en train de dire que nous allons tout éliminer d'un revers, comme vous pensez le caricaturer, mais laissez-nous ce crédit d'avoir une ambition pour cet endroit avec les personnels de notre choix. Je pense qu'en priorité – nous verrons juridiquement – nous nous tournerons vers le personnel du Forum.

Je terminerai par une citation de Patrice Chéreau : « *Nous ne sommes pas propriétaires des lieux.* »

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous propose de décider de ne pas signer la convention-cadre pluriannuelle d'objectif pour la scène conventionnée au titre des années 2015, 2016, 2017 entre la ville, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et le ministère de la Culture et de la Communication, la DRACC d'une part et l'association pour le Forum culturel d'autre part.

Qui est pour l'adoption pour ne pas signer la convention ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Sans que M. le Maire, M. BOUMEDJANE, Mme COMAYRAS et Mme HAMA ne prennent part au vote,

- DECIDE DE NE PAS SIGNER la convention cadre pluriannuelle d'objectifs pour la scène conventionnée au titre des années 2015 – 2016 et 2017 entre la Ville, le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis et le Ministère de la Culture et de la communication (D.R.A.C.) d'une part, et l'association « Pour le Forum Culturel » d'autre part.

14. CONVENTION AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE FINANCEMENT DES EXPERIMENTATIONS DE NOUVEAUX MODES DE REMUNERATION POUR LES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTE.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé pour la mise en œuvre et le financement des expérimentations de nouveaux modes de rémunération pour les centres municipaux de santé ;
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention et tous documents afférents ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

15. CONVENTION AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé pour la mise en œuvre de la permanence d'accès aux soins de santé ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

16. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SEANCES PUBLIQUES DE VACCINATIONS.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

(Interruption de l'enregistrement.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil Général pour la mise en œuvre de séances publiques de vaccinations ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents.

17. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « BAMESSO ET SES AMIS ».
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

[...] je le dis pour le public, a pour mission la prévention en matière d'infections sexuellement transmissibles et plus particulièrement la lutte contre l'infection par le SIDA, le virus HIV.

MME PHETMANY TANSERI :

Nous saluons l'association humanitaire « Bamesso et ses amis » et leur implication menée depuis la création pour la lutte contre le VIH SIDA.

Nous sommes heureux de voir que le travail commencé avec la précédente majorité du Conseil municipal continue, pour le bien de toutes et de tous.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, Madame.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Bamesso et ses amis » ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer.

18. ATTRIBUTION DU SOLDE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2014.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mme BUFFET prend la parole.

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

M. le Maire, nous allons voter pour ces trois objets. Je voudrais juste souligner que la place des collectivités territoriales représente tout de même plus de 31 % des financements du sport ouvert à tous et toutes, après les familles qui sont à près de 50 % du financement et devant l'État qui n'est qu'à 12,4 %. Majorité après majorité, le budget des sports, hélas, connaît la même stagnation.

Je voudrais attirer l'attention sur un problème soulevé lors du vote du budget du ministère des Sports pour 2015 et que j'ai souligné déjà à la commission des affaires sur le sport : le changement d'orientation du CNDS : le CNDS qui perd 13 millions ne sera plus orienté vers la pratique locale, les clubs locaux, les infrastructures locales, mais plutôt vers des infrastructures régionales. J'ai eu l'occasion lors du débat budgétaire de m'élever sur ces deux dispositions, mais je voudrais le souligner parce que cela va avoir des conséquences dans la gestion par les collectivités territoriales au niveau des infrastructures et des clubs.

Ce sport pour tous et toutes est nécessaire afin que l'on ait demain des champions et des championnes. L'idée que l'on pourrait avoir des filières de haut niveau sans cette pratique la plus large est une idée qui ne peut se concevoir.

Nous voterons l'aide financière accordée à trois sportifs qui sont de ces filières de haut niveau. Je voudrais quand même insister sur le fait que c'est bien à l'intérieur de ces clubs et grâce à l'excellence de ces clubs qu'ils ont eu cette formation et qu'il doit y avoir vraiment un aller-retour entre ces champions, leur club et leur fédération.

Je voudrais insister, comme je l'ai fait à la commission – ce n'est donc pas une surprise – sur le fait que ces conventions doivent permettre bien sûr de valoriser l'image de la ville – je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit sur la culture tout à l'heure –, mais elles doivent permettre aussi que ces jeunes garçons et jeunes filles puissent préparer leur reconversion professionnelle. La carrière d'un sportif, quel que soit le niveau de la carrière, s'arrête, et s'arrête très vite. Le fait que l'aide apportée à ces jeunes nous permette aussi d'accompagner leur suivi dans les études ou dans la formation professionnelle me semble quelque chose de très essentiel, sinon les lendemains sont difficiles pour ces jeunes gens.

Je voulais insister sur ces deux points.

M. ALAIN RAMOS :

Une question que j'adresse à Mme LEMARCHAND et à vous, M. le Maire.

Nous avons appris que vous permettez à quelques Blanc-Mesnilois d'assister aux matchs du PSG au Parc des Princes. Pour ma part, je préfère des équipes comme Saint-Étienne et Auxerre, mais ce n'est pas la question !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous sommes parisiens, M. RAMOS !

M. ALAIN RAMOS :

Chacun est supporter des équipes qu'il souhaite !

Pouvez-vous nous indiquer le coût de cette initiative pour notre collectivité territoriale car j'ai lu avec attention l'ensemble des mémoires, y compris les décisions prises par le Maire, et à aucun moment cette initiative n'apparaît ? Je souhaiterais avoir une information, si possible, sur le coût et le budget.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je peux même vous dire comment elles sont attribuées, ainsi c'est tout à fait transparent. Je crois que c'est 1 000 € par abonnement et cela concerne les matchs du Championnat de France à domicile, les matchs de Champions League et dans le pot commun il y avait, je crois, six abonnements pour les matchs de hand-ball du Paris Saint-Germain également. L'idée était de dire aux employés communaux... mais pas seulement, cela permettait aussi de convier des personnes qui participent à l'animation de la ville, qui rendent des services.

On a donné des places au commissariat de police, aux pompiers également, mais majoritairement ce sont des employés communaux qui se font connaître, qui réservent les places et les places sont attribuées dans l'ordre de demande, sauf à considérer que certains ayant déjà eu des places ne sont plus prioritaires lorsqu'il y a trop de monde, donc les personnes qui n'ont pas eu leur chance obtiennent les places.

Pour le match contre Barcelone, vous imaginez bien qu'il y a eu tellement de demandes que nous avons fait un tirage au sort public, que nous avons filmé et un abstract assez consistant et long est disponible sur l'intranet du site de la ville.

Nous sommes parisiens, c'est une manière de faire plaisir. Le CASC aurait pu le faire, mais comme il ne l'a pas fait nous avons choisi de le faire et de récompenser des gens qui sont méritants, qui donnent une bonne image de la ville ou qui travaillent activement dans les services de la ville. Il y a 29 avenants, donc 29 places à chaque match.

M. ALAIN RAMOS :

Sur quel budget est-ce pris ? Le budget des sports ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne me souviens plus. Nous allons vous le dire, mais tout cela est tout à fait transparent.

M. ALAIN RAMOS :

Ce n'est pas du tout une question de transparence, c'était pour savoir si c'est sur le budget des sports ou sur le budget animation de la ville, communication ou autre. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas pris sur le budget des sports.

M. ALAIN RAMOS :

Parce que si c'est 29 000 € pour aller voir un match de foot... si je comprends bien, c'est une dépense qui est aux alentours de 30 000 €...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est cela, un peu moins.

M. ALAIN RAMOS :

... il est tout de même important que ce ne soit pas au préjudice des associations sportives.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela a été pris, bien évidemment, sur les économies que nous avons faites par rapport à ce qui était budgété avant nous. Je rappelle que nous avons fait 2,4 millions d'économies pendant les six premiers mois de notre mandat, tout en réalisant les mêmes travaux qui étaient prévus.

(Applaudissements.)

Je souscris totalement aux propos de Mme BUFFET. Nous en avons parlé en commission des sports qui s'est tenue et effectivement, l'État se désengage de plus en plus. Vous avez bien compris que là encore nous avons un petit point de divergence : j'aimerais bien aussi que les associations sportives aillent chercher dans le privé des subventions, ce qui permettrait d'alléger un petit peu. Les entreprises ont intérêt parfois à donner une bonne image d'elles à travers l'aide qu'elles peuvent apporter aux sportifs.

D'autre part, nous allons voter les subventions à certains de nos sportifs pour les aider. C'est aussi une manière – et c'était le cas pour Annabelle EURANIE – de permettre à nos sportifs de rester dans nos clubs et que les clubs aient un retour. Dans le cas d'Annabelle, à la fin de l'Olympiade, c'est-à-dire l'été après les Jeux olympiques de Rio, je pense qu'elle ne sera plus en âge de pratiquer à haut niveau, le fait de la conserver pendant ces deux années (cela m'a été confirmé par son conjoint) était une aide déterminante, sinon elle serait partie vers un autre club et peut-être qu'ensuite elle aurait entraîné, une fois sa carrière terminée, les enfants d'un autre club. Là, je pense qu'elle a apprécié le geste et elle envisage – en tout cas aujourd'hui, j'espère que cela ne changera pas – de faire profiter les jeunes Blanc-Mesnilois de son expérience.

Quant aux deux jeunes tennismen pour lesquels nous proposons de voter une subvention relativement modique, ce sont de jeunes tennismen juniors aujourd'hui qui ont remporté en double à Roland Garros. L'un d'entre eux a joué la finale de l'US Open en junior. Ces jeunes véhiculent vraiment une bonne image, ont la tête bien faite, font des études. On ne les gardera pas parce que le tennis est un sport qui nécessite beaucoup de moyens, mais si nous pouvons les garder une saison ou deux de plus, cela permet aux plus jeunes d'être au contact un peu plus longtemps de ces jeunes-là et de tirer un peu vers le haut les générations suivantes.

Quant à la jeune haltérophile – l'haltérophilie est un sport beaucoup moins cher que le tennis, on l'aura compris –, elle est en situation d'intégrer l'équipe de France aux Jeux olympiques, bien que junior encore.

Dans ce sport, il y a beaucoup de déplacements à faire : elle a des compétitions en Azerbaïdjan, ce sont des frais très importants et nous avons pensé que cela pourrait être une bonne idée de proposer de l'aider à hauteur de 1 000 € -nous verrons le mémoire - pour l'aider à payer ses déplacements et la soulager financièrement, de manière à lui permettre d'aller au bout de son rêve qui peut être le nôtre, que nous sommes prêts à partager, d'avoir des Blanc-Mesnilois présents aux Jeux olympiques de Rio.

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

Bien sûr, M. le Maire, on peut encourager les clubs à aller chercher de l'argent vers le privé, mais on sait très bien – et c'est un peu normal – que le privé demande un retour sur image. On voit bien que quelques disciplines sont très sponsorisées et d'autres disciplines tendent la main mais ne reçoivent pas d'obole. Des fédérations comme le volley-ball, si elles veulent avoir ne serait-ce que deux secondes de retransmission, sont obligées de payer, ce n'est pas l'inverse.

C'est pour cette raison que l'État et les collectivités doivent assurer tout de même le fait que les clubs puissent reposer sur l'aide publique avant tout.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez raison. J'ajouterais une autre notion. Je reçois des chefs d'entreprises tous les mardis matin au petit déjeuner et je leur dis déjà que nous sommes contents qu'ils créent des emplois au Blanc-Mesnil.

Lorsque j'ai rencontré l'un d'eux, je lui ai dit : « nous avons des clubs excellents dans différentes disciplines » ; et là, on touche à la sensibilité du chef d'entreprise qui m'a dit : « je veux bien, mais seulement le judo ». Je lui ai dit : « OK, donnez, nous avons un club de judo », d'ailleurs le BMS judo a profité d'une belle subvention, je crois, sur trois ou cinq années. Donc, il y a aussi la sensibilité du chef d'entreprise qui dit : « ce sport, j'aime bien, et en plus il va renvoyer une bonne image ». Parce qu'il y a aussi l'image. Il m'a dit : « pas de foot ! ». Je vois le président du BMS Foot au fond de la salle, on trouvera d'autres financements privés, d'autres s'intéressent au foot, beaucoup, mais ce chef d'entreprise m'a dit : « je veux bien, mais je veux choisir mon sport parce que l'image que les athlètes vont renvoyer est importante pour moi ».

C'est vrai que sur le principe, certains sports sont un peu défavorisés, j'en conviens tout à fait.

Qui est d'accord pour voter ce complément de subvention à nos clubs sportifs ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement du solde des subventions de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2014 ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2014, nature, fonction et destination correspondantes.

19. ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A MM. QUENTIN HALYS ET JOHAN SEBASTIEN TATLOT.**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce sont nos deux jeunes tennismen, à qui nous proposons d'attribuer une subvention de 2 000 € chacun. Je précise qu'à cet âge-là, ils ont déjà un agent – ce que je trouve un peu dramatique. J'ai refusé de parler avec les agents. Le Président du Club, qui est quelqu'un de remarquable, tout à fait éminent et connu dans le domaine sportif pour son sérieux, s'est porté garant et nous lui avons fait confiance. Nous espérons donc garder nos jeunes un peu plus longtemps par le biais de cette subvention.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Mon intervention va porter tant sur ce mémoire que sur le suivant. Je n'ai vu aucune différence entre les conventions. Je suis étonnée de voir que la ville va permettre de se mettre en plus grande disponibilité professionnelle à des jeunes de 19 ans, mais passons ! La, n'est pas l'essentiel de mon propos.

Comment, en dehors d'un sexisme ordinaire, peut-on justifier de verser moitié moins à une jeune fille qu'à un jeune homme ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas le même sport, Madame, tout simplement.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Alors Madame, les propos sont largement déplacés. Il ne s'agit pas du même sport ; en plus, il n'est pas question de personne, de fille ou de garçon. Aujourd'hui, nous allons accorder une aide à nos deux tennismen, qui est ponctuelle. Or, nous allons accorder un suivi à notre haltérophile. Elle est junior. Donc, là, c'est une première subvention, nous allons suivre son parcours. Donc, il n'est pas question de sexisme dans cette décision, mais bien au contraire. Ce n'est pas écrit, Madame, vous n'êtes pas à la Commission, Mme BUFFET aurait pu vous le dire, c'est ce dont nous avons parlé. Encore une fois, il n'est pas question de sexisme mais bien d'accompagnement d'une haltérophile sur plusieurs années.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc, vous ne voterez pas la subvention, Madame ? Non, Ni l'une, ni l'autre.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 2 000 € chacun à M. Quentin HALYS et M. Johan Sébastien TATLOT au titre de l'année 2014 ;
- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la ville et M. Quentin HALYS ;

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la ville et M. Johan Sébastien TATLOT ;
- AUTORISE M. le Maire à les signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget des exercices concernés, nature, fonction et destination correspondantes.

20. ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A MME DORA TCHAKOUNTE.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Attribution d'une aide financière à notre haltérophile, Dora TCHAKOUNTE, à qui nous souhaitons bonne chance pour intégrer l'équipe de France. Cette subvention de 1 000 € participera à ses frais de déplacement.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 1 000 € à Mme Dora TCHAKOUNTE ;
- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la ville et Mme Dora TCHAKOUNTE ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget des exercices concernés, nature, fonction et destination correspondantes.

21. MARCHE DE NOËL 2014 – CREATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons prévu d'animer le parvis de l'Hôtel de Ville à Noël, il y aura un village, des chalets et d'autres animations. Donc, nous devons établir une redevance pour occupation du domaine public par ces chalets. Nous ne souhaitons pas que cela leur coûte trop cher parce que nous ne voulions pas être dissuasifs. Nous souhaitons attirer des commerçants en suffisamment grand nombre pour constituer un village, c'est chose faite – et notre adjointe nous le confirme – nous aurons entre 13 et 15 chalets. Donc, nous vous proposons une redevance de 33 € par jour pour une dizaine de jours par chalet. C'est un prix raisonnable, nous verrons si c'est un plein succès et si nous faisons le plein de chalets, nous verrons s'il y a matière à augmenter ou pas l'année prochaine.

Je propose d'adopter ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE à 33 euros par jour les droits afférents à l'occupation du domaine public pendant 12 jours pour un emplacement de 7,2 m² (3 x 2,4 mètres) ;
- APPROUVE la convention à intervenir avec chaque exposant ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions afférentes ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- INSCRIT le montant des recettes au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

22. RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AU 7EME ADJOINT AU MAIRE.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de M. Amrane, 7^{ème} adjoint au maire en charge de la santé.

M. AMAR AMRANE :

Nous sommes ici ce soir pour délibérer sur le retrait de ma fonction d'adjoint au Maire, mais au-delà de ce retrait, se pose la question essentielle de l'acceptation ou non d'un courant de pensée différent de celui de notre premier édile, M. le Maire.

Avant tout, revenons sur certaines vérités. M. le Maire, vous m'avez accusé le 15 octobre d'avoir été déloyal, lorsque vous m'aviez tendu la main, lors du bureau municipal, souvenez-vous. Je rappelle simplement à M. le Maire que c'est à son initiative que nous nous sommes rencontrés, et que c'est à sa demande que je me suis investi dans la campagne des municipales 2014.

Comme dans tout accord passé entre deux formations, nous avons scellé notre association sur deux conditions. Je ne pense pas mentir en disant que vous les avez acceptées.

Mais, revenons aux causes de mon éviction.

Vous avez envoyé le 16 octobre un communiqué de presse dans lequel vous expliquez que vous m'avez écarté de l'équipe au prétexte de fragiliser la majorité municipale en avançant un soi-disant refus de reconduire la dotation de nos CMS en dictionnaire Vidal. Tous dans cette salle ont eu l'occasion d'utiliser un dictionnaire, qu'il soit médical ou non. Je doute qu'ils s'inquiètent de savoir s'ils ont eu à leur disposition la dernière version. Je ne pense pas que nous ne nous précipitions chaque année dans les librairies pour acheter la dernière version du Larousse ou du Robert, il en va de même du Vidal.

Mais, au-delà de cette considération, vous savez très bien – Mme GUENOT, directrice générale des services, peut en témoigner – que ma position était de mettre en place une version Internet qui nous aurait permis d'avoir en plus de la version informatique une version papier.

Vous m'opposez également le fait d'avoir refusé le recrutement de deux médecins. Sachez que depuis le 30 mars 2014, vous n'avez jamais pris la peine de répondre à mes mails, ni même à mes SMS. Or, un mail daté du 3 juillet 2014 prouve le contraire. Je me pose donc cette question : soit vous n'avez pas lu mes mails et cela démontre une incompétence flagrante de vous-même et de vos équipes, car vos plus proches collaborateurs ont été mis en copie, soit vous les avez lus et vous vous inscrivez alors dans le mensonge et le dénigrement.

Quant aux soupçons concernant mon sens de l'intérêt général, j'ose espérer que vous avez des preuves irréfutables, car comme pour les deux points précédents la justice sera sollicitée pour trancher les mensonges honteux et les propos diffamatoires que vous avancez.

Quant aux méthodes brutales, si même un jour elles avaient existé, elles sont sans aucune mesure comparable à la violence morale que fait subir cette mandature au personnel communal.

(Manifestation de soutien du public).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. AMRANE, de manière à ce que....

M. AMAR AMRANE :

Je termine, vous avez pris l'habitude de couper...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Juste pour que vous ne soyez pas en difficulté, tout est enregistré, je tiens à vous le préciser par honnêteté. Là, vous êtes en situation de diffamation d'ores et déjà une fois.

M. AMAR AMRANE :

D'accord.

Il y a près de cent ans Clémenceau, dont on a fêté les cent ans, nous avait avertis : « la politique, c'est des rats dans un égout ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ça, c'est vrai !

M. AMAR AMRANE :

Mais la vraie question ne réside pas dans ces trois pseudo-mensonges publiés dans Le Parisien, la question que toute l'assemblée doit se poser est : pourquoi ? Pourquoi le Maire se sépare-t-il de son adjoint à la santé ? La réponse est simple, nous avons M. le Maire et moi une vraie divergence concernant nos socles de valeurs et nos orientations politiques. La fracture est née quand j'ai décidé de construire et de développer sur notre ville un courant politique autre que le vôtre, Monsieur, l'UMP.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui existait déjà.

M. AMAR AMRANE :

Je suis Centriste, Radical et humaniste. Oui, j'ai fait en sorte de faire grandir le Parti Radical dans notre ville, Le Blanc-Mesnil, mais apparemment cela ne vous a pas plu. Mais, quand d'un autre côté la fête de Jean-Christophe Lagarde se développait, ça ne vous dérangeait pas. Je comprends qu'il fallait que vous renvoyiez l'ascenseur au maire de Drancy, d'ailleurs, vous me l'avez expliqué, la seule fois où vous m'avez reçu, après m'avoir fait attendre 2h40 derrière votre porte.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je travaille un peu, je suis désolé !

(Mouvements de la salle.)

M. AMAR AMRANE :

Non, vous receviez d'autres personnes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, je travaillais.

M. AMAR AMRANE :

Au-delà du Parti Radical, rappelez-vous : pas de stand en hommage de l'équipe d'Algérie lors de la Coupe du Monde alors que le Portugal et l'Italie disposaient d'un stand, refus catégorique de votre part de surélever la plaque commémorative du 17 octobre 61 sur une stèle. « Il ne faut pas réveiller les vieux démons », m'avez-vous dit.

Vous m'avez fait le reproche également d'avoir manifesté pour la Palestine avec mon écharpe. Et cerise sur le gâteau, vous resterez le maire qui a ouvert les portes de notre ville pour accueillir le Front National.

(Clameurs du public.)

Sachez simplement que nous resterons très attentifs à la présence ou non d'une candidature FN face à votre camp sur notre ville du Blanc-Mesnil aux élections départementales à venir.

Voilà pourquoi je suis écarté. Je suis mis à l'écart, car nous ne partageons pas les mêmes valeurs, et croyez-moi j'en suis fier.

(Hors micro, Mme Lemarchand : Nous aussi !)

M. AMAR AMRANE :

Je parle à M. le Maire. Prenez l'habitude de laisser les gens parler.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Terminez !

(Commentaire hors micro de Mme Lemarchand).

M. AMAR AMRANE :

Cela va arriver, et j'en serai très heureux moi aussi !

Un jour, je vous ai dit que vous ne pouviez fuir devant l'histoire. Je suis au regret de vous annoncer ce soir que vous resterez dans l'histoire comme le maire qui a permis au Front National de disposer d'une tribune et de se développer sur notre département, et plus grave encore, sur notre ville.

Merci.

(Applaudissements de la salle.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Chacun aura constaté la violence des propos, bien évidemment. Chacun aura constaté la violence dont M. AMRANE nous a gratifiés depuis sept mois que nous partageons cette participation au développement de la ville. Je ne vais pas rentrer dans la polémique.

Sur le Front National, les choses sont simples. Il a fait 26 % aux Européennes, donc on ne m'a pas attendu pour développer le Front National. C'est un parti qui a ma connaissance n'est pas interdit. J'ai accordé systématiquement à tous les partis politiques qui me le demandaient des salles, à Lutte Ouvrière également, qui n'est pas présent au conseil municipal. D'ailleurs, si je n'avais pas accordé cette salle, on me l'aurait reproché ; c'est un premier point.

Je ne vais pas rentrer dans les polémiques. M. AMRANE nous dit avoir développé un courant de pensée différent, mais il existe déjà, c'est l'UDI, le Parti Radical, mais il existait bien avant vous ! D'ailleurs, et c'est peut-être l'information qui vous manque, Jean-Christophe Lagarde est le nouveau président de l'UDI national avec 54 % des voix, ne vous en déplaît ! L'information vient de tomber. Évidemment, ce n'est pas celui que vous avez défendu. Mais cela dit, je veux sortir de là, et franchement il n'y a pas de polémique là-dessus. Quand on prend un adjoint et qu'on lui demande de faire un travail..., j'ai évalué mes adjoints et au bout de six mois j'ai tiré un trait, puisqu'on leur avait donné un certain nombre d'orientations, notre programme l'ont-ils réalisé ou pas ? Le plus mauvais d'entre nous est M. AMRANE, c'est pour cela que je lui ai retiré son écharpe, parce qu'il n'a pas fait le travail, tout simplement.

J'ai dit partout que l'on ne fermerait pas les Centres municipaux de santé. Je l'ai écrit, donc le programme reste celui-là : nous allons rénover les Centres municipaux de santé, nous n'allons pas les fermer. Donc, je m'arc-boute sur cette position.

Un point sera sensible à tout le monde, je ne pensais pas avoir à donner ces éléments-là, mais puisque M. AMRANE insiste, je vais le dire. D'ailleurs, notre groupe d'opposition s'appelle « le parti des Blancs-Mesnilois » tout simplement car c'était le nom de notre liste pendant toute la campagne. Figurez-vous qu'à notre insu le 4 août M. AMRANE est allé en préfecture déposer la marque « le parti des Blancs-Mesnilois ». C'est écrit, il y a des textes, il suffit de les regarder.

Bien évidemment, un procès est en cours pour dépôt frauduleux de marque. M. AMRANE et les deux personnes qui l'ont déposé en même temps que lui – et c'est écrit - auront à répondre de ces choses-là. On ne peut pas faire confiance à quelqu'un plus longtemps lorsqu'on sait, et je m'en suis rendu compte début octobre, que depuis début août, c'est-à-dire deux mois avant, on vous a trahi.

Et il a trahi l'ensemble des colistiers, c'est pourquoi je vous demande de bien vouloir voter avec moi le retrait de délégation de fonctions et de signature de M. AMRANE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE DE NE PAS MAINTENIR M. Amar AMRANE, dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

(Coupure de son).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

[...] et indécente parfois.

(Réactions de M. AMRANE hors micro).

MME CHRISTINE CERRIGONE :

Je suis témoin, j'étais présente, en aucun cas, c'est Thierry MEIGNEN qui est venu te chercher, c'est toi qui es venu pleurer pour rentrer dans l'équipe. J'ai les appels téléphoniques, c'est moi que tu as contactée...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Peu importe, c'est de toute façon une très grande déception parce qu'on accorde sa confiance à quelqu'un, quand on lui confie une mission et on est trahi de la sorte, vous comprenez bien que c'est tellement insupportable que cela ne peut pas durer plus longtemps.

Deux vœux ont été transmis par Mme Anne-Marie DELMAS.

Vœu présenté par Mme Anne-Marie DELMAS sur la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes :

« Ce mois-ci, plus précisément le 25 novembre, aura lieu comme chaque année la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Cette journée est à l'initiative de l'ONU qui nous rappelle que : « la forme la plus courante subie par les femmes est la violence physique infligée par le partenaire intime. En moyenne, au moins une femme sur trois est battue, victime de violences sexuelles ou autrement maltraitée par un partenaire intime au cours de sa vie ». En France, en moyenne 1 479 cas de violences conjugales sont enregistrés chaque jour. Le Blanc-Mesnil n'est pas un îlot éloigné de ces drames. Ici aussi des femmes sont victimes, c'est pourquoi notre assemblée s'engage non seulement à pérenniser les initiatives mises en place par notre ville pour protéger et accompagner ces femmes, mais également à apporter des aides supplémentaires en termes de conseil juridique, de soutien psychologique, d'accession à un logement ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous ne prendrons pas part au vote, mais simplement quelques précisions. Nous n'avons rien changé en la matière à ce que vous aviez mis en place, si c'est le doute que vous aviez. Nous avons demandé à la personne qui est en charge de cette question - et encore une fois je prends le temps de regarder avant de décider et de prendre des décisions idéologiques - de nous faire un bilan de son action, que nous attendons et nous verrons bien.

Je suggère à notre majorité de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le vœu exprimé par le groupe « Blanc-Mesnil au Cœur », par 11 voix Pour et 34 voix Abstentions.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous vous justifiez sur la continuité de la politique que nous avons mise en place, c'est très bien.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne me justifie pas, simplement comme j'ai senti un doute, je précise tout simplement que rien n'a changé.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce vœu est juste un élément du calendrier, puisque c'est le 25 novembre qu'à l'ONU a lieu cette journée. Cela n'avait pas de rapport direct avec cela.

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

Tous ceux qui veulent agir contre les violences faites aux femmes peuvent participer à la grande manifestation unitaire des collectifs féministes le 22 novembre à Paris.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est entendu.

M. MIGNOT, vous aviez un vœu à nous proposer.

Vœu présenté par M. Didier MIGNOT sur la politique locale de santé :

C'est l'ensemble du groupe, un vœu sur la politique locale de santé. Nous avons noté un certain nombre de mémoires afférents à cette politique locale de santé, il me semblait utile de rappeler un certain nombre de choses. Je vous donne lecture, pour vous et le public de ce vœu.

« Depuis plusieurs décennies la ville du Blanc-Mesnil a toujours agi pour favoriser l'accès aux soins pour tous et toutes. Notre ville a toujours fait le choix de la solidarité et s'est engagée dans des actions pour préserver et développer cette grande conquête issue du Conseil national de la résistance qu'est la Sécurité sociale. Le Blanc-Mesnil a été de tous les combats pour empêcher la marchandisation du droit à la santé et son corollaire, le démantèlement de la protection sociale. Ces choix politiques ont abouti notamment à la création des Centres municipaux de santé Rouquès et Lamaze, ainsi que le Centre de protection maternelle et infantile. Pour la poursuite de ces objectifs, d'égalité d'accès à un droit fondamental qu'est la santé, les centres municipaux de santé jouent là où ils existent un rôle essentiel qu'il s'agit de consolider et de développer. Au Blanc-Mesnil, c'est plus de 17 000 patients qui ont été accueillis en 2013, répondant à la forte demande d'accès aux soins d'un grand nombre de Blancs-Mesnilois et de Blancs-Mesniloises : consultations dans de nombreuses spécialités médicales et paramédicales, équipements radiographiques rénovés et mammographes de dernière génération, prévention bucco-dentaire chez les enfants, lutte contre les addictions, etc.

Tout cela étant autant d'atouts d'une politique locale de santé largement reconnue par les autorités sanitaires régionales. Depuis de nombreuses années, les politiques libérales et d'austérité qui visent à placer la protection sociale et notre système public de santé sous la coupe des marchés financiers et de la rentabilité financière mettent à mal un acquis majeur de notre République. Face à cette situation qui éloigne chaque jour davantage des citoyens et des citoyennes de l'accès aux soins, particulièrement les plus fragiles d'entre eux et d'entre elles, le Conseil Municipal du Blanc-Mesnil s'engage à défendre, poursuivre et développer les choix et les orientations solidaires en matière sanitaire et de prévention des municipalités précédentes, à poursuivre les investissements nécessaires aux équipements de santé de la ville, à poursuivre l'action pour exiger de la Croix-Rouge et de l'Agence régionale de santé la réouverture du centre de santé Saint-Charles, à poursuivre l'action pour obtenir les financements nécessaires à la réhabilitation de l'établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes Gaston Monmousseau et à la construction du deuxième établissement de personnes âgées dépendantes prévues dans la ZAC Eiffel, et particulièrement destiné à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer ».

Voilà le vœu que je souhaitais vous présenter.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur ce vœu, vous êtes libres de vos propos, simplement je voudrais vous apporter deux précisions, et je crois que Gérard PERRIER souhaitera intervenir. J'avais souhaité et dit pendant la campagne qu'il serait bien de réhabiliter le dispensaire Saint-Charles au pied des Tilleuls, qui appartenait la Croix-Rouge. Dès mon arrivée, j'ai demandé à visiter le lieu avec le directeur régional de la Croix-Rouge, et nous avons trouvé ce lieu dans un tel état, bourré d'amiante.

Il a parlé d'un euro symbolique, il s'est ravisé après, mais il a dit : « Je brade, il n'y a rien à faire, nous avons fait les études, nous n'y arriverons pas ». Pour cette raison, nous avons développé le Centre de santé de l'autre côté des Tilleuls. Les dentistes qui sont arrivés, un médecin généraliste, une psychologue, un kiné bientôt, ont trouvé que c'était un moyen plus économique et plus efficace ; les soins, notamment dentaires, sont disponibles dès à présent.

Je laisserai Gérard PERRIER répondre sur l'EHPAD mais j'ai eu une réunion avec la directrice précédente (elle vient de changer) de Monmousseau et son interrogation était : détruit-on Monmousseau ? Le vend-on, car il est dans un assez mauvais état ? Dans ce cas, va-t-on le réimplanter près du Leclerc dans la zone Eiffel, dans un EHPAD neuf ? Ou réhabilite-t-on le Monmousseau actuel ?

C'était en cours de réflexion au début de notre mandat. Lorsque j'ai vu la directrice la dernière fois, elle m'a dit : « des architectes ont travaillé et ce serait une meilleure idée de rénover et étendre Monmousseau, et faire beaucoup plus de chambres pour passer de 810 à 110 ». Cela veut donc dire rénover et accroître la capacité de cet EHPAD Gaston Monmousseau.

Vous nous interrogez aussi sur la possibilité d'avoir un deuxième EHPAD : cela ne dépend pas seulement de nous. Gérard Perrier, qui travaille sur ces questions-là, pourra peut-être nous en dire plus.

M. GERARD PERRIER :

M. le Maire, vous avez fait une description de la situation présente, c'est une fort bonne analyse.

Concernant la Maison de retraite Monmousseau, à l'origine, qui est devenue depuis un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Mme PROT (excusez-moi de citer son nom), la directrice qui était là depuis des années, est partie, et on est dans l'attente d'une nouvelle direction qui ne devrait pas tarder.

Avant d'en venir au sujet qui m'a été donné, je ferai une remarque à M. MIGNOT : vous n'aimez pas que l'on vous rappelle ce qui n'a pas été fait par vous pendant votre mandature, mais aussi par vos prédécesseurs. La liste est longue, longue, depuis huit décennies pendant lesquelles vous aviez le pouvoir au Blanc-Mesnil ! Cela m'a souvent conduit à dire : « Quoi de plus, pendant huit décennies ? Pas grand-chose. Mais quoi de moins ? Là, la liste est moins qu'exhaustive ! ».

La Maison Monmousseau, dans son projet notamment de reconstruction et de développement, pose le problème du maintien d'une population ô combien fragile (il faut savoir comment sont les personnes qui viennent dans ces établissements, hélas !) pendant l'aménagement et le développement de cette Maison de retraite. Ce n'est pas impossible, mais il y a ce point particulier de la fragilité et du maintien d'une population pendant le temps des travaux. Cela a été maintes fois évoqué en d'autres lieux, notamment au niveau départemental, de la Direction territoriale de l'ARS.

J'en viens à une première remarque à propos de ce qui n'a pas été fait. Pendant votre mandature, il y avait une opportunité pour avoir un second EHPAD : en 2009, un dossier avait été présenté par un porteur de projet, la Fédération hospitalière Sainte-Marie. Vous avez approuvé ce projet, mais il n'était pas en cohérence avec l'état économique de notre ville et avec la sociologie de notre population. Ce qui a fait capoter le projet, c'est le Département, qui intervenait pour amener des financements croisés dans ce projet, qui a dit : « Sur un tel projet, il n'est pas possible, au regard de la sociologie de notre population et de sa situation économique, que nous n'ayons pas dans cet EHPAD des places dédiées en aide sociale ». Le Département a mis son veto à ce projet, a donné un avis défavorable.

Le reproche que je vous fais, je suis prêt même à dire « d'incompétence », c'est que vous avez été saisi, justement. Je vous l'ai dit de vive-voix, M. MIGNOT, et je l'ai dit à un de vos fonctionnaires, un directeur général adjoint : « Votre projet ne peut pas passer, avec ce que propose en prix de journée cet établissement, cela ne peut pas être ouvert à l'aide sociale ; revoyez votre copie ». La copie n'a pas été revue, le Département a refusé de financer et a émis un avis défavorable, le projet a été rejeté. C'était à la charnière, au moment où est venue l'ARS.

On parle aussi de l'ARS dans ce projet. Elle finance 9 000 places en EHPAD, elle fait une répartition selon les définitions du PRIAC (le plan régional). Elle a dit : « La Seine-Saint-Denis a rattrapé tout son retard dans ce domaine, nous ne financerons pas, dans ce projet de 9 000 places, d'autres projets ouverts à l'aide sociale en Seine-Saint-Denis ».

Or, je le répète, il y a une autre opportunité. Je vous avais prévenu, M. MIGNOT, ainsi que votre directeur général adjoint, vous n'avez pas corrigé la copie en temps voulu, donc le Département a donné un avis défavorable. D'ailleurs, à l'époque, vous savez qui était le directeur du Département, n'est-ce pas, M. BRAMY ? Voilà pour l'EHPAD.

(Mouvements dans la salle.)

Je n'ai pas fini. Cette fois, il ne s'agit pas de votre passif, mais de celui de votre prédécesseur, à propos du Centre Saint-Charles.

La Croix-Rouge a fermé trois Centres en Seine-Saint-Denis, dont le nôtre, suite à des remarques qu'avait faites le Cour des Comptes, à l'époque : « La Croix-Rouge n'a pas vocation à faire des pratiques sanitaires dans ses ensembles ». La Croix-Rouge a suivi les recommandations de la Cour des Comptes. Notre voisin, Drancy, était dans la même situation. Drancy a joué le jeu et a créé une Maison de Santé.

Je voyais alors assez souvent votre prédécesseur. Je lui ai dit : « Reprenons à notre compte le Dispensaire Saint-Charles, la commune le prendra en charge, on trouvera des financements croisés pour le faire rénover ». Non ! On a préféré, au Blanc-Mesnil, des investissements autres, que je ne veux pas citer parce que j'ai des sensibilités, parmi mes amis, qui trouvent que ce n'était pas si mal que cela – du côté du sud, vous voyez ce que je veux dire. Pour le prix de cet investissement, on aurait pu développer un très bon projet, Saint-Charles, au centre même des Tilleuls, où la population est sensible, c'est-à-dire avec des préoccupations sanitaires très importantes compte tenu de l'état déplorable de la « médecine de ville » dans ce quartier nord, avec des médecins libéraux qui partent en retraite et ne sont pas remplacés.

Donc, par votre incompétence – je ne crains pas de le dire – et celle de votre prédécesseur, vous n'avez pas fait... Vous avez dit au début à M. le Maire de ne pas rappeler sempiternellement tout ce que vous n'avez pas fait. En voilà deux exemples !

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci. Je vais laisser la parole à M. MIGNOT...

M. GERARD PERRIER :

Si je m'exprime ainsi, je parle en tant que personne qualifiée : je siège à l'ARS, l'Agence régionale de Santé, justement à la commission spéciale des appels à projets, entre autres commissions spéciales. Nos voisins ont pris le taureau par les cornes pour se créer une Maison de Santé et je me félicite d'avoir « poussé en mêlée » (comme disent les rugbymen) pour qu'ils aient une IRM dans leur Maison de Santé. Attendez l'IRM au Blanc-Mesnil !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, Gérard. Chacun aura remarqué que cette intervention est documentée et que ses informations sont prises à bonne source, y compris auprès du Conseil général. C'est bien d'avoir le suivi des choses.

M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

J'ai été Maire aussi pendant six ans et les sources ne sont pas plus mauvaises ; être une personne qualifiée n'empêche pas de dire des contrevérités.

Si vous le permettez, je vais essayer de rétablir un peu les choses. J'ai été très activement concerné par ce sujet, par tous les sujets que vous avez évoqués.

Le Dispensaire Saint-Charles : la Croix-Rouge a fait part de sa décision, je crois que c'était en 2003. Nous avons protesté contre cette décision. Je n'étais pas maire, j'étais un militant politique. Nous avons animé une grande bagarre, notamment mais pas seulement dans le grand ensemble des Tilleuls. J'ai rencontré une dame qui s'appelait Chantale Blondeau, une autre dame qui s'appelait Yvette Sauvage, et M. Taddéi et M. Gentilini, les deux présidents de la Croix-Rouge à l'époque. Ils nous ont expliqué la situation. La Croix-Rouge a fermé trois Centres de Santé en Seine-Saint-Denis : Epinay, Saint-Ouen et Le Blanc-Mesnil, mais zéro dans les Hauts-de-Seine ; c'est compliqué à expliquer ! Alors que c'est dans ces villes-là que nous en avons le plus besoin. Dans les villes riches des Hauts-de-Seine, la Croix-Rouge ne fermait pas les Centres de Santé.

Nous avons développé une lutte à cet égard et le Maire, Daniel Feurtet, avait proposé un financement par la Ville à hauteur de 200 000 euros par an, pour maintenir les sites de la Croix-Rouge. C'est un choix délibéré de la Croix-Rouge de fermer son Centre de Santé. Ils ne l'ont pas fait à Drancy car ils avaient fait le choix de trois villes, non pas parce qu'un maire avait pris le taureau par les cornes, c'était un choix démographique de fermeture de leurs Centres de Santé.

Permettez-moi de vous rappeler cette histoire-là. Ce que vous dites n'est pas vrai... J'ai le droit de donner mon avis aussi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il a bien fermé, tout de même.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est ce que je souhaitais rectifier. Et pendant cette lutte que nous avons menée, qui a drainé des milliers de signatures de pétitions, nous aurions aimé être unis sur cette question, y compris avec l'opposition de l'époque.

Sur Monmousseau et l'EHPAD, entendons-nous bien. J'étais président du Conseil d'administration de Monmousseau et c'est moi qui ai lancé les études pour sa réhabilitation. D'ailleurs, l'ARS avait financé les études, de mémoire, à hauteur de 50 000 € (c'était insuffisant) pour savoir quel scénario nous allions retenir : soit la démolition complète et la reconstruction mais avec la problématique du tiroir (replacer les patients hors site pendant la reconstruction) ; soit la démolition et reconstruction sur site avec préservation des patients sur le site, par phase, en diminuant un peu les capacités d'hébergement pendant la durée des travaux ; soit la reconstruction hors site. C'est là où j'ai attiré l'attention des autorités de tutelle sur cette question : on nous disait qu'un deuxième EHPAD était projeté au Blanc-Mesnil, qui sociologiquement était viable puisque nous pouvions accueillir des Bourgetains et des Drancéens (j'en avais discuté avec Vincent Capocanelas et Jean-Christophe Lagarde). Nous ne le revendiquions pas seulement pour nous, puisque nous n'étions pas les financeurs ; la question ne se posait donc pas en termes d'économie.

M. GERARD PERRIER :

L'assiette foncière...

M. DIDIER MIGNOT :

L'assiette foncière, c'est la ZAC Eiffel. C'était de toute façon dans la ZAC, avec une crèche interentreprises. La ZAC permettait les acquisitions foncières nécessaires, etc., et c'était programmé y compris dans le bilan de la ZAC.

La Fondation Sainte-Marie et le Département de la Seine-Saint-Denis, avec la Ville, et l'ARS évidemment puisque c'est le financeur, étaient tout à fait d'accord dans un premier temps. Le dossier était bouclé. Nous étions d'ailleurs le seul dossier d'EHPAD complet en Seine-Saint-Denis, quand nous avons porté ce dossier.

Avec la Fondation Sainte-Marie et M. Claude Bartolone, je me suis déplacé à l'ARS pour rencontrer la personne – ce n'était pas encore M. Kirchen à l'époque. Nous avons discuté de ces sujets, tout était « calé » et au dernier moment, le financement a manqué. Ce que je regrette, c'est que ce financement a permis l'ouverture d'autres EHPAD en Seine-Saint-Denis, mais pas dans notre ville. Mais, ce n'est pas parce que nous ne nous étions pas battus.

J'essaie de rétablir la vérité. Tous les courriers existent, vous les avez dans vos archives, ce n'est en aucun cas le Département de la Seine-Saint-Denis qui a bloqué le projet, comme vous venez de le dire. C'est simplement le financement, l'ARS, et donc le gouvernement de l'époque qui a stoppé les financements. C'est la vérité. Je vous invite, M. MEIGNEN, à regarder les courriers, dans les archives de la ville...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je n'ai pas trouvé d'archives en arrivant, je suis désolé. J'ai trouvé un trombone...

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN, il y en a au Conseil Général de toute façon, on va les retrouver, mais attention à ce que vous dites parce que les archives d'une ville, ce n'est pas n'importe quoi. Vous n'avez rien retrouvé dans mon bureau, c'est normal, mais les archives administratives sont sous le contrôle de l'Administration générale. Faites attention à ce que vous dites sur les archives, M. Meignen. Vous allez signer, comme maire, chaque année, un relevé des archives municipales, elles sont très précieuses et conservées selon des règles qui appartiennent à l'Etat.

Je voulais ramener ces quelques vérités. Sur la question de Monmousseau et le futur EHPAD dans la ZAC Eiffel, y compris fin 2013, j'avais rencontré M. Kirchen une nouvelle fois, notamment sur la situation de la Maison de retraite Monmousseau (là aussi, je peux fournir des éléments d'information sérieux qui ne peuvent pas être évoqués en public). Je vais reprendre ses mots, je crois qu'il ne démentira pas – il avait une cinquantaine d'années : « Avant que je parte en retraite, Le Blanc-Mesnil aura son deuxième EHPAD ». C'est pourquoi je vous ai interpellé, M. le Maire, sur une lutte nécessaire et c'est l'objet de ce vœu, parce qu'il y a de la place pour deux EHPAD au Blanc-Mesnil. Cela correspondrait à une aspiration de la population. Sociologiquement et démographiquement il y a la place pour cela. Nous pourrions justement faire valoir cet aspect d'un deuxième EHPAD au Blanc-Mesnil.

Nous avons aussi proposé de construire l'EHPAD Eiffel, de transférer les patients de Monmousseau, dans une première phase, dans l'EHPAD Eiffel, pour reconstruire Monmousseau. Les études étaient lancées à mon départ, j'aimerais les avoir pour savoir quel scénario a été choisi par les architectes concernant Monmousseau.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'allais vous le dire. Ce n'est pas tranché, le Conseil d'administration doit se réunir, mais la tendance, qui est d'ailleurs portée par l'administration de Monmousseau, est de dire qu'il est préférable de faire une rénovation permettant d'avoir environ 30 % de lits supplémentaires. C'est le scénario favorisé aujourd'hui, en sachant qu'il faudra rénover une aile et placer les patients dans une autre aile. C'est un peu compliqué, il y a des nuisances mais c'est le scénario privilégié.

Sur l'EHPAD, évidemment nous mènerons le combat et s'il y a une possibilité, nous la jouerons, mais nous ne sommes pas les seuls décideurs ; je crois que Gérard nous confirmera qu'il est compliqué aujourd'hui d'obtenir un deuxième EHPAD au Blanc-Mesnil.

Je ne porte pas de jugement sur ce qui a été fait ou pas dans les Hauts-de-Seine ; le constat est que la Croix-Rouge a fermé trois centres dans la Seine-Saint-Denis. Nous le regrettons, mais dans le même temps où le nôtre restait fermé, Gérard PERRIER l'a bien dit, dans la ville voisine on a transformé ce Centre en Maison de Santé, à la grande satisfaction de la population. Que ne l'avons-nous pas fait ?

M. PERRIER.

M. GERARD PERRIER :

A chacun sa vérité. Vous avez des précisions, j'en ai également. Résumons. Vous venez de le dire : c'était tellement cher que le projet ne pouvait pas passer. La DPA (Direction de la Population âgée) qui est l'outil du Conseil Général en ce domaine, a dit que c'était trop cher, et vous vous êtes dit : « C'est bien, justement il n'y avait pas les financements ». Or, vous étiez à même, avec la Fédération Hospitalière Sainte-Marie, de dire : « Revoyez votre copie ». Puisque vous connaissez si bien le dossier, si j'avais su j'aurais apporté le dossier Sainte-Marie, qui était haut comme cela.

La première chose qui ne collait pas dans l'architecture était la surface des chambres... Je vous l'apporterai, M. MIGNOT...

M. DIDIER MIGNOT :

J'ai vu ce dossier. Il a été corrigé, M. PERRIER.

M. GERARD PERRIER :

Vous aviez le temps, avant la fermeture de ce qu'était le CROSMS, de revoir votre dossier. Vous avez fait la preuve que vous en connaissiez très bien les arcanes, mais vous n'en avez pas fait une bonne interprétation.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, M. PERRIER.

Je vous propose de passer au vote sur ce vœu.

Compte tenu de ce qui a été dit, je recommande à ma majorité de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le vœu exprimé par le groupe « Blanc-Mesnil au Cœur », par 11 voix Pour et 34 voix Abstentions.